

LA PÊCHE AU HOMARD : **GARDONS LE CAP**



Rapport du Comité
sénatorial permanent
des pêches et des océans

Mai 2013

L'honorable Fabian Manning, président
L'honorable Elizabeth Hubley, vice-présidente

This document is also available in English.

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<http://senate-senat.ca/pofo-f.asp>.

Des copies de ce document sont aussi disponibles en communiquant avec la
Direction des comités du Sénat au 613-990-0088 ou par courriel à
pofo@sen.parl.gc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES

ORDRE DE RENVOI

SOMMAIRE

RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION	1
LE SECTEUR DU HOMARD.....	3
A. Biologie	3
B. La pêche	7
C. La chaîne de valeur	14
INITIATIVES RÉCENTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	18
A. Fonds d'adaptation des collectivités – Initiative pour l'industrie du homard.....	18
B. Mesures transitoires à court terme.....	20
C. Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique	21
D. Le Conseil canadien du homard.....	23
SOUTENIR LE CHANGEMENT	25
A. Rationalisation de la pêche.....	25
B. Une organisation dirigée par l'industrie	28
C. Amélioration de la qualité	30
D. Vers la traçabilité et la certification.....	31
E. Nécessité de régler certains problèmes de gestion : taille de la carapace et saison de pêche	34
F. Soutenir la pêche du homard par les Premières Nations.....	39
G. Favoriser la recherche.....	41
H. Enjeux liés à l'aquaculture	43
I. Emploi dans le secteur du homard	45
CONCLUSION	48
ANNEXE A : HOMARD – TABLEAU PRÉSENTANT LE RÉSUMÉ DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES PÊCHES	i
ANNEXE B : TÉMOINS	vi
ANNEXE C : MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE	x

MEMBRES

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Les membres actuels du comité :

L'honorable Fabian Manning, président
L'honorable Elizabeth Hubley, vice-présidente

et

Les honorables sénateurs :

Lynn Beyak
James S. Cowan
Mac Harb
Sandra Lovelace Nicholas
Thomas Johnson McInnis
Rose-May Poirier
Nancy Greene Raine
Carolyn Stewart Olsen
Charlie Watt
David Wells

Membres d'office :

Les honorables sénateurs James S. Cowan (ou Claudette Tardif) et
Marjory LeBreton, C.P. (ou Claude Carignan).

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :
Les honorables sénateurs Chaput, Cochrane, Cordy, Enverga, MacDonald, Martin,
Oliver, Patterson, Poy et Unger.

MEMBRES DU PERSONNEL

*Analyste du Service d'information et de recherche parlementaires
de la Bibliothèque du Parlement :*

Odette Madore

Greffière du comité :

Danielle Labonté

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat le jeudi 8 mars 2012 :

L'honorable sénateur Manning propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin,

Que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, la pêche au homard au Canada atlantique et au Québec;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le comité depuis le début de la deuxième session de la quarantième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 31 mars 2013, et qu'il conserve, jusqu'au 30 juin 2013, tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Journaux du Sénat le mardi 25 mars 2013 :

L'honorable sénateur Manning propose, appuyé par l'honorable sénateur Meredith,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le 8 mars 2012, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans relativement à son étude sur la pêche au homard au Canada atlantique et au Québec soit reportée du 31 mars 2013 au 31 mai 2013.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Gary W. O'Brien

Greffier du Sénat

SOMMAIRE

La pêche au homard est la pêche la plus lucrative dans les provinces de l'Atlantique et du Québec, avec des débarquements valant quelque 620 millions de dollars et des exportations qui dépassent le milliard de dollars. Depuis 2008, cette pêche fait face à des difficultés économiques et structurelles sans précédent. Avec l'appui du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et grâce à l'engagement collectif de tous les segments de l'industrie, le secteur s'est engagé dans un certain nombre d'initiatives destinées à assurer sa viabilité. Le comité croit que ces initiatives vont dans le bon sens, mais estime que ces efforts ne doivent pas être relâchés. Le secteur du homard doit garder le cap et continuer d'apporter les changements nécessaires pour garantir sa stabilité et sa durabilité. Voilà l'objectif général des recommandations du comité.

La première recommandation concerne le programme des Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique (MDIHA). À la fin du programme, en mars 2014, quelque 600 permis auront été rachetés, et plus de 200 000 casiers, retirés. Plusieurs témoins ont insisté pour que la rationalisation de la pêche au homard se poursuive afin de réduire la surcapacité là où c'est nécessaire, de limiter l'effort de pêche et de garantir un revenu convenable aux pêcheurs qui demeureront dans le secteur. C'est pourquoi le comité invite Pêches et Océans Canada (MPO), de concert avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, à considérer un programme semblable à celui des MDIHA.

La deuxième recommandation porte sur les changements apportés à la prestation de services par le MPO en avril 2013. En vertu de l'un de ces changements, les pêcheurs sont maintenant tenus d'obtenir leur permis de pêche au homard en ligne plutôt que dans un bureau régional du MPO. Un autre changement les oblige à se procurer, à leurs frais, les étiquettes d'engins qu'ils utilisent. Des témoins ont fait valoir qu'on n'avait pas accordé assez de temps aux pêcheurs pour qu'ils puissent élaborer des solutions de remplacement réalistes à ces programmes. Ils ont également dit que ces changements allaient imposer une pression additionnelle sur les pêcheurs et feraient augmenter leurs coûts en cette période de grande incertitude pour la pêche. En guise de réponse, le comité recommande que le MPO et d'autres acteurs de l'industrie du homard aident les pêcheurs à se familiariser avec le nouveau système de permis et l'achat d'étiquettes d'engins.

La troisième recommandation du comité concerne le Conseil canadien du homard. Le Conseil a été créé en 2009 avec l'appui du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Avec les années, il a fini par être reconnu comme le représentant de tous les segments de l'industrie du homard; on admet qu'il est le mieux placé pour élaborer une stratégie de marketing coordonnée pour les marchés intérieur et internationaux. Le Conseil sollicite des fonds de l'industrie, mais, vu le contexte économique, tous les participants ne sont pas capables de contribuer. Des représentants des ministères des Pêches des provinces ont dit au comité qu'ils continueraient d'appuyer le Conseil, mais ont rappelé que les fonds fédéraux étaient garantis jusqu'en mars 2013. Par conséquent, le comité recommande que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de

l'Atlantique et du Québec, s'engage à soutenir le travail du Conseil canadien du homard pendant que, d'entité publique-privée, il deviendra une organisation entièrement privée.

La quatrième recommandation porte sur des questions faisant l'objet d'un débat dans la zone de pêche du homard (ZPH) 25, une zone partagée entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. La taille minimale réglementaire de la carapace est fixée à 72 mm. À cette taille, dans cette région, le homard a atteint sa pleine maturité. Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont développé des créneaux pour ces petits homards et souhaitent continuer de les approvisionner. Des témoins du Nouveau-Brunswick souhaiteraient que la taille minimale réglementaire de la carapace augmente à 76 mm, afin de répondre aux nouvelles préférences de leurs acheteurs, qui voudraient transformer des homards plus gros. Le comité a également noté un désaccord entre les témoins des trois provinces qui se partagent la ZPH 25 au sujet de la saison de pêche, qui s'étend du 9 août au 10 octobre. Certains voudraient que la saison débute plus tôt afin de pouvoir capturer le homard à carapace dure. D'autres souhaitent conserver la date d'ouverture actuelle, car les débarquements sont abondants à ce moment, et leurs usines de transformation sont prêtes à accueillir les prises; ils voudraient toutefois que la saison de pêche soit prolongée en raison de la fréquence élevée de tempêtes durant la dernière partie de la saison. D'autres enfin voudraient que l'on envisage de fermer une partie de la saison lorsque la pêche est moins bonne. Le comité a été heureux d'apprendre qu'un groupe de travail avait été créé et chargé d'examiner ces questions. Il est recommandé que le MPO continue de travailler avec les intervenants de l'industrie de la ZPH 25 afin de trouver une solution à la taille minimale de la carapace et à la saison de pêche dans cette zone.

Dans sa cinquième recommandation, le comité demande à Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, d'envisager un programme semblable à l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, qui se terminera en mars 2014. Cette initiative a été utile pour appuyer les communautés des Premières Nations qui participent à la pêche au homard. Le comité croit qu'un soutien continu est nécessaire afin d'améliorer les compétences et les capacités des collectivités des Premières Nations en matière de pêche au homard.

La dernière recommandation du comité vise à promouvoir la recherche sur la biomasse du homard. On a besoin de plus de données scientifiques afin de mieux comprendre la ressource et son environnement, d'améliorer sa conservation et sa gestion et de contribuer à la pérennité de la pêche. Le comité recommande que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, l'industrie du homard et les instituts de recherche, entreprenne d'élaborer un programme de recherche sur la biomasse du homard et sur les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur celle-ci (prédation, température, effort de pêche, maladie, etc.).

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, considère un programme similaire à celui des Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique qui se termine avec succès de façon à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan, dirigé par l'industrie, axé sur la durabilité des ZPH pour le secteur canadien de la pêche au homard.

Recommandation 2

Que Pêches et Océans Canada travaille avec l'industrie du homard afin de familiariser les pêcheurs et les autres intervenants des changements à la prestation des services et soutiens ministériels qui sont entrés en vigueur le 1 avril 2013.

Recommandation 3

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, s'engage à soutenir le travail du Conseil canadien du homard pendant que, d'entité publique-privée, il deviendra une organisation entièrement privée, tout en s'assurant que le Conseil ait le cadre approprié pour poursuivre avec succès un mandat de commercialisation supporté par l'industrie.

Recommandation 4

Que Pêches et Océans Canada travaille avec les intervenants de l'industrie de la ZPH 25 afin de trouver une solution fondée sur la science ou d'autres indices au sujet de la taille minimale de la carapace et de la saison de pêche dans cette zone de pêche.

Recommandation 5

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, considère un programme similaire à l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique qui se termine afin d'appuyer les communautés des Premières Nations impliquées dans la pêche du homard.

Recommandation 6

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, l'industrie du homard et les instituts de recherche, entreprenne de développer un programme de recherche sur la biomasse du homard et sur les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la biomasse (prédation, température, effort de pêche, maladie, etc.).

INTRODUCTION

Depuis plus de cent ans, le homard fait l'objet d'une pêche importante au Canada. Après l'effondrement de la pêche du poisson de fond au début des années 1990, la pêche au homard est devenue le principal moyen de subsistance de milliers de pêcheurs et cette activité demeure l'un des piliers de l'économie dans de nombreuses collectivités côtières des provinces de l'Atlantique et du Québec. Aujourd'hui, la pêche au homard est l'activité de pêche la plus lucrative au Canada, la valeur des débarquements se chiffrant à 620 millions de dollars en 2011.

La pêche au homard constitue le premier segment de l'industrie du homard ou « chaîne de valeur du homard », qui comprend également les acheteurs et les expéditeurs, les courtiers et les distributeurs, les transformateurs, les services de restauration et le commerce de détail. Chaque segment de l'industrie engage des frais et ajoute de la valeur au homard et aux produits du homard vendus au Canada et à l'étranger. À elles seules, les exportations de homard et de produits du homard ont généré plus d'un milliard de dollars en 2012.

Cependant, depuis 2008, la pêche au homard connaît des problèmes sans précédent. La récession économique mondiale, combinée à un dollar canadien fort, a donné lieu à une baisse de la demande de produits du homard et à une diminution des prix au débarquement. De nombreux pêcheurs de homard ont réagi à la baisse des prix à terre et à l'augmentation des frais d'exploitation en intensifiant la pêche afin de maintenir leurs revenus, mais ils ont, ce faisant, saturé le marché. Ces problèmes économiques ont dévoilé des problèmes structurels inhérents à la pêche et ont démontré la nécessité de réorganiser et de rationaliser le secteur. Ainsi, le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs programmes afin de soutenir les pêcheurs durement touchés par l'effondrement de la demande de leurs produits sur les marchés à cause de la récession mondiale, et de s'attaquer aux défis à long terme qui se posent à la pêche et à l'industrie. Cependant, compte tenu des conditions économiques actuelles, on craint que le secteur de la pêche au homard ne continue à éprouver des difficultés dans un avenir proche.

L'industrie du homard est vraiment confrontée à une tempête parfaite, vu notre dollar fort, nos volumes croissants de produits débarqués, le réchauffement des océans et l'actuelle récession mondiale qui a maintenu la demande de homard à de faibles niveaux, c'est-à-dire ceux d'avant la récession. C'est un problème.

*Geoff Irvine, directeur exécutif,
Conseil canadien du homard
(11:8)**

* Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans*, 1^{ère} session, 41^e législature, Fascicule no 11, 6 novembre 2012, p. 8. Dans ce rapport, seuls le numéro du fascicule et le numéro de la page renvoient aux témoignages des témoins reproduits dans les délibérations du comité.

C'est dans ce contexte que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (le comité) a convenu d'effectuer une étude de la pêche au homard dans les provinces de l'Atlantique et du Québec, et il a reçu un ordre de renvoi du Sénat à cet effet le 8 mars 2012¹. Au total, huit audiences publiques ont été tenues à Ottawa auxquelles s'ajoutent deux journées d'audiences publiques à Moncton. Le comité a entendu 50 témoins représentant des haut placés au gouvernement fédéral et aux ministères provinciaux responsables des pêches (dont trois ministres provinciaux), des pêcheurs (dont des représentants des Premières Nations), des acheteurs et des transformateurs ainsi que des chercheurs.

Au cours de ses audiences, le comité a entendu des témoignages sur les défis posés et les possibilités offertes au secteur canadien de la pêche au homard. Il a été informé des problèmes communs à toutes les régions et à toutes les zones de pêche du homard, de même que des questions propres à certaines régions et zones. Le comité a entendu de nombreux témoignages selon lesquels la pêche au homard est trop importante pour les collectivités rurales et côtières, tout comme pour l'économie des provinces de l'Atlantique et du Québec dans leur ensemble, pour continuer à être pratiquée sans orientation claire, sans solutions à long terme et sans soutien approprié. Avec l'appui des gouvernements fédéral et provinciaux, toute l'industrie du homard a entrepris une série d'initiatives afin d'assurer sa viabilité. Le comité est d'avis que ces initiatives vont dans la bonne direction et qu'il faut maintenir l'effort. L'industrie du homard et l'ensemble de la chaîne de valeur du homard doivent garder le cap et continuer à apporter les changements nécessaires pour assurer la stabilité et la durabilité à l'avenir. C'est l'objectif premier des recommandations faites dans le présent rapport.

¹ Sénat du Canada, [Journaux du Sénat](#), 1^{re} session, 41^e législature, 8 mars 2012, p. 950.

LE SECTEUR DU HOMARD

A. Biologie

Il existe plusieurs espèces de homard dans le monde. Toutefois, le *Homarus americanus*, communément appelé homard d'Amérique, ne se trouve que le long des côtes canadiennes et américaines, du détroit de Belle Isle, entre le Labrador et Terre-Neuve, jusqu'au cap Hatteras, en Caroline du Nord (voir la figure 1). Au Canada, on trouve le

Il faut comprendre que le Homarus americanus est une espèce. Pour le homard, ils ne sont pas américains ou canadiens. Ils n'ont pas de passeport. C'est une espèce, puis l'industrie du homard est intégrée, canadien et américain.

Gilles LeBlanc, agent principal de développement de la transformation, Direction du développement des entreprises, Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, Nouveau-Brunswick (12:22)

homard d'Amérique dans les quatre provinces de l'Atlantique – Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador – ainsi qu'au Québec. Il est plus abondant dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent et à proximité de la Nouvelle-Écosse. Aux États-Unis, on le retrouve principalement dans le golfe du Maine².

Le homard d'Amérique adulte préfère les fonds rocheux offrant des abris contre les prédateurs. Il vit en général près du littoral à moins de 40 mètres de profondeur, bien qu'on en trouve également au large des côtes à des profondeurs pouvant atteindre 450 mètres. Au printemps, les homards se déplacent vers les eaux peu profondes, plus chaudes – où ils se dépouillent de leur carapace (la « mue »), s'accouplent et déposent leurs œufs – puis retournent vers les eaux profondes en hiver pour échapper aux turbulences. Il

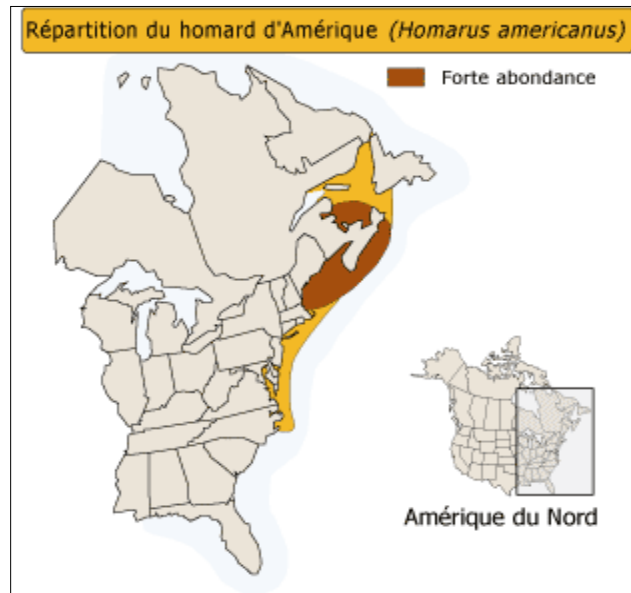
arrive également que des adultes migrent entre deux grandes zones géographiques³. Pour leur part, les jeunes homards se trouvent en règle générale près des côtes à moins de dix mètres de profondeur. Ils ne migrent pas vers les eaux libres de glace en hiver, mais restent cachés dans leur abri durant la saison hivernale⁴.

² Pêches et Océans Canada, [Le monde sous-marin, Homard d'Amérique, Atlantique Nord Ouest](#), [consulté le 7 janvier 2013].

³ Siddika Mithani, sous-ministre adjointe aux Sciences de l'océan et des écosystèmes, Pêches et Océans Canada ([8:41](#)).

⁴ Observatoire global du Saint-Laurent, [Homard d'Amérique](#), [consulté le 9 janvier 2013].

Figure 1 – Répartition du homard d'Amérique



Source : Observatoire global du Saint-Laurent, [Homard d'Amérique](#), [consulté le 7 janvier 2013].

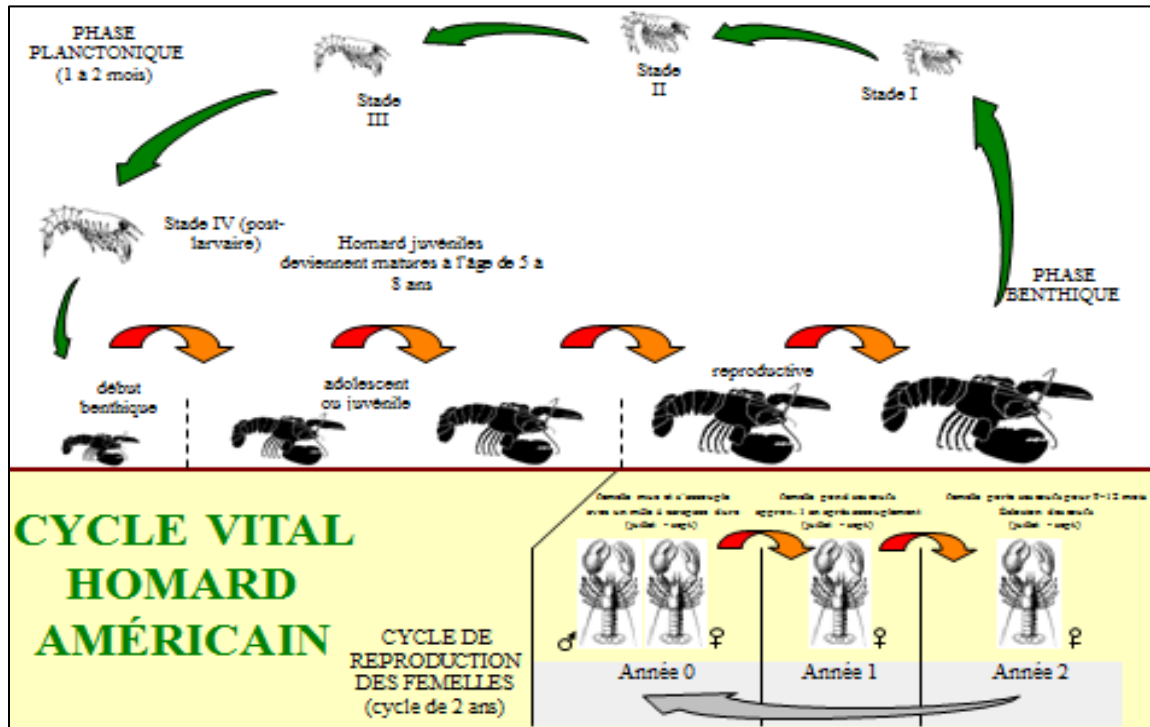
Le cycle de vie du homard d'Amérique commence par un stade planctonique, après l'éclosion des œufs (voir la figure 2). À cette étape, la larve nage librement à la surface de l'océan pendant un à deux mois, suivant les conditions environnementales (température de l'eau, courants, présence de prédateurs, etc.). Pendant cette période, elle mue à trois reprises avant d'amorcer l'étape suivante de son cycle de vie, le stade benthique. Elle ressemble alors à un homard miniature (la carapace mesure moins de 13 mm) et commence à chercher abri dans un habitat approprié sur le fond marin. Au cours du stade benthique, le homard nouvellement établi traverse plusieurs stades juvéniles avant de devenir adulte, soit à l'âge de cinq à huit ans suivant la région. Au cours des premières années de la vie benthique, le taux de mortalité naturelle est élevé à cause de la prédation. Pour leur part, les gros homards adultes sont moins susceptibles d'être victimes de prédateurs et, s'ils ne sont pas pêchés, ils peuvent atteindre 50 ans ou plus⁵.

L'accouplement a lieu en été après que la femelle a mué et tandis que sa carapace est encore souple. La femelle conserve ses œufs à l'intérieur de son corps pendant environ un an puis, après la ponte, les porte sous sa queue, pendant encore 9 à 12 mois (« femelle œuvée »). Le nombre d'œufs produits augmente de façon exponentielle avec

⁵ Siddika Mithani, sous-ministre adjointe aux Sciences de l'océan et des écosystèmes, Pêches et Océans Canada ([8:40-42](#)).

la taille et les femelles plus âgées produisent des œufs de meilleure qualité que les géniteurs de premier frai. La femelle peut perdre jusqu'à la moitié de ses œufs pendant la période d'incubation. Cette perte peut être causée par la maladie, les parasites, la prédation ou encore la prise, la manipulation et la remise à l'eau répétées des femelles œuvées par les pêcheurs⁶.

Figure 2 – Cycle de vie du homard d'Amérique



Source : Pêches et Océans Canada, *La pêche au homard au Canada*, mémoire présenté au comité, 8 mai 2012, p. 5.

Pour grandir, le homard doit se défaire de sa carapace, un processus qui se déroule habituellement en été. Au début, la nouvelle carapace est très souple. Le homard absorbe une grande quantité d'eau pour faire augmenter la taille de la nouvelle carapace en cours de durcissement. Après environ un mois, la nouvelle carapace est aussi dure que l'ancienne. Comme indiqué ci-dessus, les très jeunes homards muent de trois à quatre fois par an. Les homards plus âgés muent moins souvent. Lorsque les femelles commencent à se reproduire, elles muent seulement une fois tous les deux à trois ans environ⁷. Selon les estimations, chaque mue permet au homard d'accroître sa

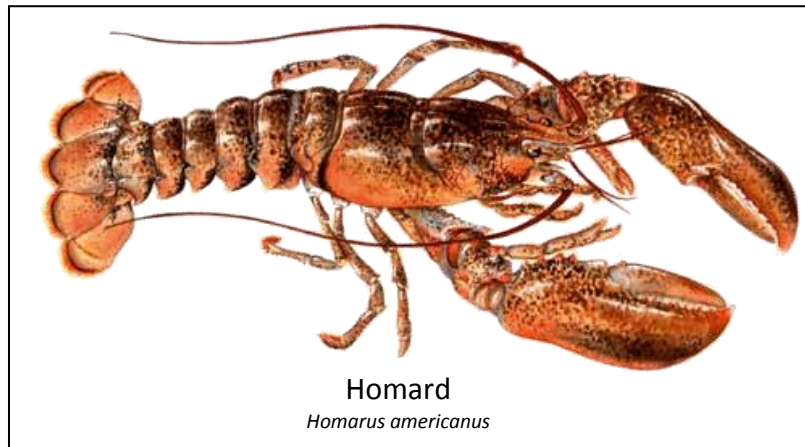
⁶ Observatoire global du Saint-Laurent, *op. cit.*

⁷ Pêches et Océans Canada, [Le monde sous-marin, Homard d'Amérique, Atlantique Nord Ouest](#), [consulté le 7 janvier 2013].

La pêche au homard : gardons le cap

longueur d'environ 15 % et d'augmenter son poids de 40 %. Le comité a appris que le homard mâle atteignait la maturité à une taille plus petite que la femelle et que la croissance et la mue dépendent largement de la température. Les homards muent plus souvent, grossissent plus rapidement et atteignent la maturité sexuelle plus tôt dans les eaux chaudes. On a aussi dit au comité que, dans le cadre de la pêche, la taille légale du homard est mesurée par la longueur de sa carapace, à partir de l'arrière des yeux jusqu'au début de la queue.

Figure 3 – *Homarus americanus*



Source : Pêches et Océans Canada, *La pêche au homard au Canada*, mémoire présenté au comité, 8 mai 2012, p.1.

Le homard d'Amérique a un corps long et possède cinq paires de pattes, dont la première paire est constituée de deux grandes pinces : l'une est grosse, plate et lourde, tandis que l'autre est plus petite et plus mince (voir la figure 3). Comme indiqué précédemment, il existe plusieurs espèces de homard dans le monde. Certaines ressemblent beaucoup au homard d'Amérique du fait qu'elles possèdent des pinces. C'est le cas du homard européen : cette espèce est présente dans les eaux de l'Atlantique Nord-Est de la Norvège jusqu'au Maroc. On le trouve également dans la mer du Nord, dans la partie occidentale et centrale de la Méditerranée, ainsi que dans la partie occidentale de la mer Noire. D'autres espèces de homard sont dépourvues de pinces : c'est le cas de la langouste (présente un peu partout dans le monde, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande) et de la cigale de mer (présente dans la Méditerranée et dans le secteur oriental de l'Atlantique⁸).

⁸ Observatoire global du Saint-Laurent, *op. cit.*

B. La pêche

Le Canada est le premier fournisseur mondial de homard, toutes espèces combinées, soit 23 % de la totalité des débarquements en 2010 (voir la figure 4). Il est aussi le principal fournisseur de homard d'Amérique. Le homard d'Amérique (Canada et États-Unis combinés) est la principale espèce de homard vendue sur le marché mondial en termes de volume et il représentait, en 2010, 43 % de l'offre totale.

Pêches et Océans Canada (MPO) est le principal organisme de réglementation de la pêche du homard au Canada. Il gère 41 zones de pêche du homard (ZPH) dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique et au Québec (voir la figure 5) : 39 zones intérieures où pêchent les petits bateaux (mesurant moins de 45 pieds), une zone hauturière exploitée par une société (Clearwater) et huit gros bateaux (ZPH 41), et une zone fermée aux fins de la conservation (ZPH 40). Certaines des ZPH intérieures ont été sous-divisées à la demande de groupes de pêcheurs de homard. Des casiers en bois ou en fil métallique contenant des appâts (hareng, maquereau ou crabe) sont déployés individuellement ou en batterie.

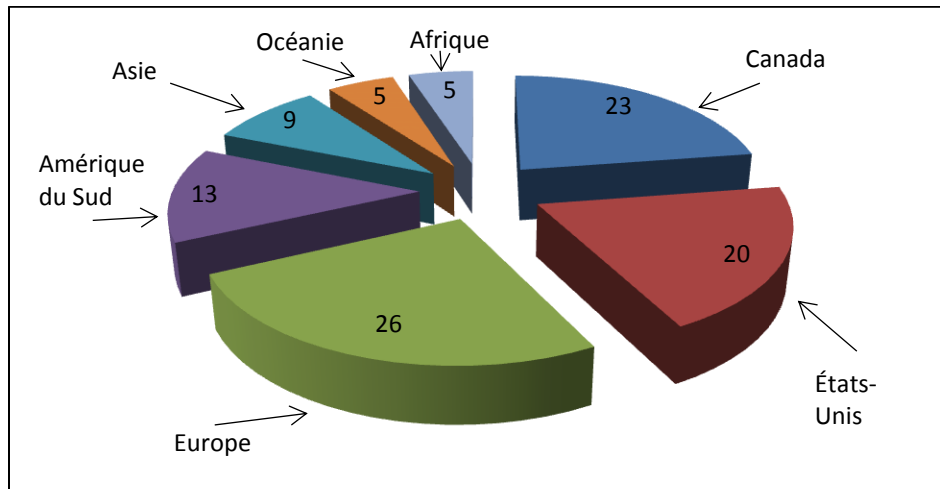
Tant les pêches hauturières que côtières sont étroitement réglementées. Le MPO délivre, pour chaque ZPH, un nombre limité de permis auxquels sont associés une saison de pêche et un nombre de casiers précis (voir l'Annexe A). Les droits des permis de pêche au homard sont stipulés dans le *Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985*. Ils varient d'une zone à l'autre, allant de 30 à 2 830 \$ par an. Le droit de permis de pêche hauturière dans la ZPH 41 s'établit à 280 000 \$⁹.

En plus de mesures de contrôle des intrants visant à limiter l'effort de pêche, la gestion de la pêche au homard comporte des mesures de protection qui varient également d'une ZPH à l'autre (voir l'Annexe A). Mentionnons, entre autres, la taille minimale réglementaire de la carapace, l'interdiction de débarquement de femelles œuvées et le

[...] la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans consiste à gérer adéquatement les pêches et à en assurer la conservation et la durabilité. Son mandat ne touche pas les marchés, la création et la promotion de marchés, l'élaboration de produits ou toute autre chose semblable. Ce rôle revient généralement aux provinces, qui aident l'industrie.

David Balfour, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches, Pêches et Océans Canada
(8:50)

⁹ Pêches et Océans Canada, *La pêche au homard au Canada*, mémoire présenté au comité, 8 mai 2012, p. 11.

Figure 4 – Pourcentage des débarquements de homard dans le monde, 2010

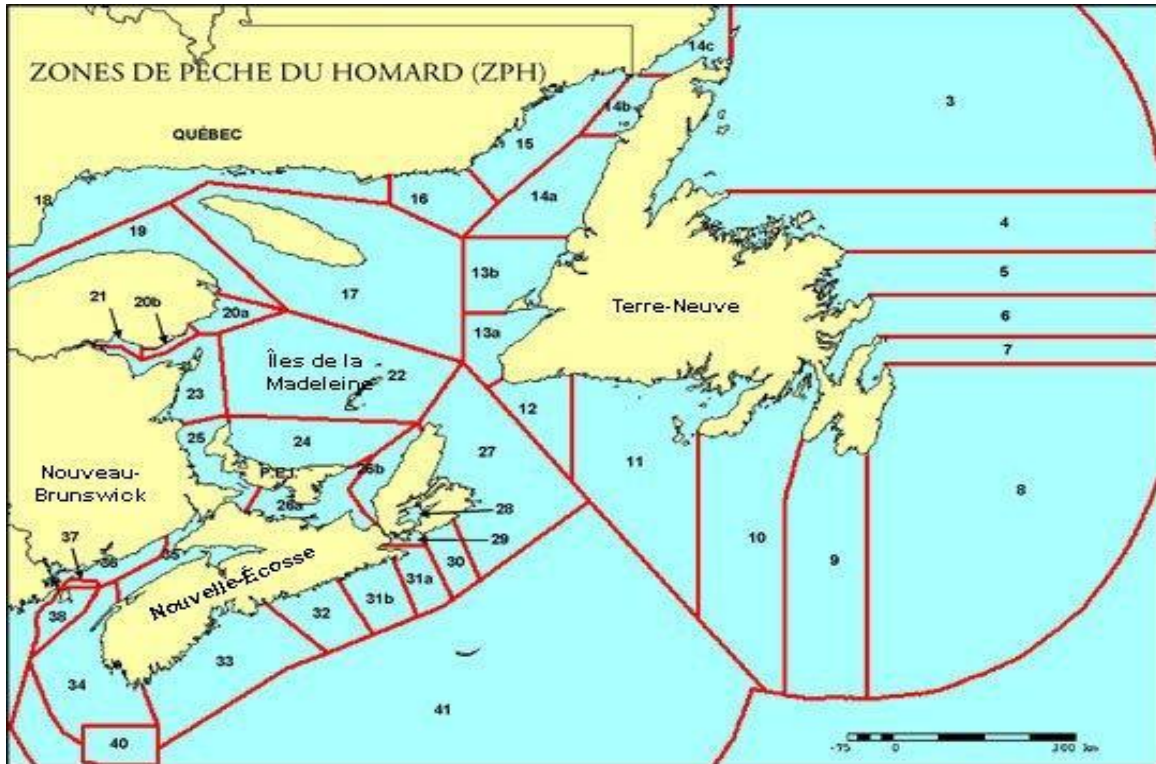
Source : Bibliothèque du Parlement; données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Collections statistiques de la pêche, [Captures mondiales – 1950-2010](#), [consulté le 9 janvier 2013].

marquage volontaire par encoche en V de ces dernières (tailler une encoche dans la queue permet d'assurer que le homard ne sera pas repêché après que les œufs ont été pondus). Il n'y a pas de nombre limite de prises en zone côtière. La pêche hauturière est assujettie à des mesures de gestion similaires à celles régissant la pêche côtière, mais elle est assujettie à une limite de prises, le total autorisé des captures (TAC) annuel, qui est de 720 tonnes métriques (jusqu'à 10 % du quota non capturé l'année précédente peut être reporté au cours de la nouvelle saison¹⁰).

En 2011, au Canada, on dénombrait plus de 10 000 pêcheurs de homard titulaires d'un permis ayant à leur emploi quelque 15 000 hommes de pont. C'est en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador que le nombre de pêcheurs de homard est le plus élevé (voir le tableau 1). Les débarquements totaux de homard ont atteint 66 500 tonnes pour une valeur au débarquement de 620 M \$. Les débarquements de homard au Canada se répartissaient comme suit : en première position, la Nouvelle-Écosse (59 %), suivie du Nouveau-Brunswick (18 %), de l'Île-du-Prince-Édouard (14 %), du Québec (6 %) et de Terre-Neuve-et-Labrador (3 %).

¹⁰ Pêches et Océans Canada, [Le monde sous-marin, Homard d'Amérique, Atlantique Nord Ouest](#), [consulté le 21 janvier 2013].

Figure 5 – Zones de pêche du homard au Canada



Source : Pêches et Océans Canada, *La pêche au homard au Canada*, mémoire présenté au comité, 8 mai 2012, p. 3.

Les témoins ont déclaré au comité que la pêche au homard variait beaucoup d'une province à l'autre, ainsi que d'une ZPH à l'autre. À Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, la pêche est pratiquée sur un vaste territoire géographique, ce qui explique les coûts élevés de pêche et de transport vers les marchés. La province compte 15 ZPH (3-12, 13a, 13b, 14a à 14c). La ZPH 11 est la plus grande et c'est là que le nombre de permis actifs, le volume des débarquements et la valeur au débarquement sont les plus élevés. La province détient environ 28 % des permis de pêche au homard délivrés au Canada, mais un grand nombre de ces permis sont inactifs. La saison de pêche (du printemps à l'été) varie légèrement d'une zone à l'autre et dure en moyenne 10 semaines. Dans la province, la taille minimale réglementaire de la carapace est de 82,5 mm. La majeure partie des prises sont vendues sur le marché du homard vivant¹¹.

Par comparaison, au Nouveau-Brunswick, la pêche au homard est pratiquée sur un territoire plus petit composé de cinq ZPH (23, 25 et 35 à 37). Il convient de noter que la

¹¹ Patrick McDonald, sous-ministre adjoint par intérim au Marketing et développement du ministère des Pêches et de l'Aquaculture, Terre-Neuve-et-Labrador ([13:7-8](#)).

La pêche au homard : gardons le cap

ZPH 25 est partagée avec l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, tandis que la ZPH 35 est partagée avec la Nouvelle-Écosse. Chaque ZPH est assujettie à des dates de pêche différentes, de sorte que la pêche est pratiquée pendant la majeure partie de l'année. La taille minimale réglementaire de la carapace varie de 72 mm dans la ZPH 25 à 82,5 mm dans les ZPH 35 et 36. La province détient environ 17 % des permis de pêche au homard. Le homard de conserverie (pesant entre une demi-livre et une livre) représente environ 20 % du total des débarquements dans la province, tandis que le homard de table (pesant une livre et plus et habituellement destiné au marché du homard vivant) constitue 80 % des débarquements¹².

Tableau 1 – Permis de pêche au homard, quantité et valeur des débarquements par province, 2011

Province	Région du MPO	Nombre de permis ¹	Débarquements commerciaux	
			Quantité (en tonnes métriques, poids vif)	Valeur (en milliers de dollars)
Nouvelle-Écosse	Maritimes ²	2 895	36 348	344 824
	Golfe ³	671	2 902	28 828
Nouveau-Brunswick	Maritimes	414	5 396	51 316
	Golfe	1 328	6 921	55 414
Île-du-Prince-Édouard	Golfe	1 287	9 277	84 515
Québec	Québec	617	3 721	37 947
Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	2 866	1 934	16 895
Total		10 078	66 500	619 739

Nota : 1. Pour l'année 2010.

2. La région des Maritimes du MPO comprend les régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui bordent la baie de Fundy, ainsi que l'océan Atlantique.
3. La région du Golfe du MPO comprend l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que les régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui bordent le golfe du Saint-Laurent.

Source : Bibliothèque du Parlement; données de Pêches et Océans Canada, « [2010 – Nombre de permis émis par espèce par province et région](#) », 17 février 2012; « [Pêches commerciales de la côte atlantique, par région – 2011](#) », 2 janvier 2013; « [Valeur de la pêche commerciale de la côte atlantique, par région – 2011](#) », 2 janvier 2013, [documents consultés le 21 janvier 2013].

¹² L'honorable Michael Olscamp, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, Nouveau-Brunswick ([12:9-10](#)).

L'Île-du-Prince-Édouard compte trois ZPH (24, 25 et 26a) et deux saisons de pêche. Comme indiqué ci-dessus, la ZPH 25 est partagée avec deux autres provinces et la ZPH 26a est partagée avec la Nouvelle-Écosse. Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard détiennent environ 13 % des permis de pêche au homard. La taille minimale réglementaire de la carapace dans toutes les ZPH autour de la province, qui était de 71 mm en 2012, a été portée à 72 mm en 2013. Le homard de conserverie représente en moyenne 65 % des débarquements de homard de la province¹³.

La Nouvelle-Écosse est entourée par 15 ZPH, soit 13 zones côtières, une zone hauturière et une zone fermée. La province partage trois ZPH (25, 26a et 35) avec d'autres provinces. La saison de pêche varie d'une ZPH à l'autre, mais il y a toujours au moins un district ouvert. La taille minimale réglementaire de la carapace y varie de 72 à 82,5 mm. La province détient 35 % des permis de pêche au homard délivrés au Canada. La pêche au homard est l'un des plus importants employeurs dans la province.

Le Québec possède huit ZPH (15 à 22). Les saisons de pêche varient légèrement d'une zone à l'autre et s'étendent d'avril à août. La taille minimale réglementaire de la carapace varie de 82 à 83 mm selon la zone de pêche. La province détient seulement 6 % des permis de pêche délivrés au Canada, mais le volume des débarquements est le double de celui de Terre-Neuve-et-Labrador.

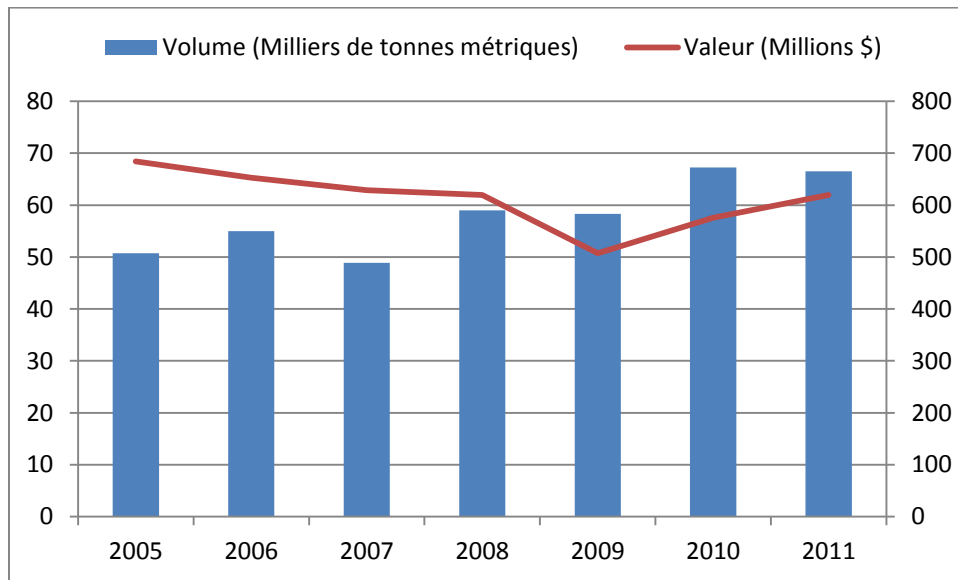
Pour le Canada dans son ensemble, les débarquements de homard de 2010 et 2011 ont été les plus importants jamais enregistrés. Ils ont culminé à 67 277 tonnes en 2010 et ont diminué de 1 % en 2011. Par ailleurs, la valeur au débarquement a augmenté en 2011 de plus de 7 % par rapport aux 576 M \$ rapportés en 2010 (voir la figure 6). La valeur totale au débarquement en 2011 était équivalente à celle observée en 2008.

Le comité a appris que le rythme auquel les homards sont débarqués à terre dès l'ouverture de la saison de pêche au homard constituait un problème récurrent dans presque toutes les ZPH des provinces de l'Atlantique et du Québec. La pêche est intensive durant cette période de la saison et les débarquements sont généralement les plus volumineux. Cette situation donne lieu à une surabondance de homards; les acheteurs et les usines ne peuvent pas vendre et transformer cette grande quantité de homard dans un si court laps de temps. Comme l'a mentionné Michael Gardner, président de Gardner Pinfold Consultants Inc. : « Les prises représentent le double de ce

¹³ L'honorable Ron W. MacKinley, MAL, ministre des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, Île-du-Prince-Édouard ([12:31-32](#)).

que le marché peut accueillir à ce moment-là de la saison¹⁴. » Il a ajouté : « L'année dernière en particulier, des millions de livres ont été détruites en raison d'un excédent de volume [...]»¹⁵. »

Figure 6 – Débarquements de homard au Canada – Volume et valeur



Source : Bibliothèque du Parlement; données de Pêches et Océans Canada, « Débarquements », [Pêche Commerciale](#), 2005-2011, [consulté le 21 janvier 2013].

En réponse aux problèmes de surabondance, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard est venu en aide à l'industrie en mai 2009 en achetant de 40 000 à 50 000 livres de homards qui ont été conservés dans des viviers jusqu'à ce que les débarquements diminuent et que les transformateurs puissent racheter ces homards et les transformer de façon appropriée. Le comité a appris qu'il s'agissait d'un projet pilote et non d'un programme permanent¹⁶. À l'automne 2012, une des coopératives de la province a demandé aux pêcheurs de ne lui livrer que 800 livres de homards par jour de manière à assurer un flux ordonné dans les installations de transformation¹⁷.

On a expliqué au comité que, pour éviter les engorgements, deux possibilités s'offraient aux pêcheurs : laisser les homards dans les casiers ou les récolter et les entreposer

¹⁴ (11:50).

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Richard Gallant, sous-ministre, Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, Île-du-Prince-Édouard (12:49).

¹⁷ Richard Gallant (12:50).

La pêche au homard : gardons le cap

temporairement dans des viviers. Toutefois, il a été précisé que la première solution n'était pas idéale étant donné que les homards sont des cannibales et qu'ils se dévorent entre eux si on ne leur attache pas les pinces. De plus, les pêcheurs devraient nourrir les homards gardés dans les casiers, ce qui augmenterait les coûts¹⁸. Selon M. Gardner, la capacité des viviers existants au Canada est suffisante, mais « [c]e qui est moins évident, c'est d'inciter les pêcheurs à transférer le plus rapidement possible les homards de leurs casiers aux installations d'entreposage¹⁹ ».

L'honorable Michael Olscamp, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, a expliqué que les surcroûts de débarquements posaient des problèmes additionnels : « Lorsqu'il y a goulot d'étranglement par suite de débarquements excessifs, cela risque de provoquer un tassement des cours et d'augmenter de façon marquée les besoins en capital actif afin de répondre à quelques semaines de périodes de pointe. En outre, ces périodes d'encombrement nuisent à la qualité du homard acheminé vers les marchés²⁰. »

Table 2 – Prix à terre du homard (par livre) dans les Maritimes

Produit	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Homard de conserverie	5,00	4,25	4,25	3,7	2,50	2,75	3,00	2,75
	–	–	–	–	–	–	–	–
	6,30 \$	6,00 \$	6,00 \$	5,00 \$	3,50 \$	4,00 \$	5,25 \$	6,00 \$
Homard de table	3,50	4,00	3,50	3,00	3,00	3,00	3,25	2,75
	–	–	–	–	–	–	–	–
	9,00 \$	7,50 \$	10,00 \$	8,00 \$	8,00 \$	5,10 \$	5,50 \$	4,75 \$

Source : Bibliothèque du Parlement; données du ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, Île-du-Prince-Édouard, [Weekly Fish Price Reports](#), en date du 29 décembre 2012.

Étant donné les hauts et les bas des saisons de pêche au homard, les prix à terre varient tout au long de l'année. Le tableau 2 présente les prix à terre maximaux et minimaux entre 2005 et 2012 dans les Maritimes pour le homard de conserverie et pour le homard de table. On constate, au cours de ces dernières années, une très faible augmentation du prix des homards de conserverie, tandis que le prix du homard de table est à la baisse. L'écart entre ces deux prix s'est rétréci au cours des quelques dernières années. En 2012, les pêcheurs ont touché de 2,75 à 6,00 \$ par livre de homard de conserverie, et

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ [\(11:55\)](#).

²⁰ [\(12:12\)](#).

de 2,75 à 4,75 \$ par livre de homard de table. Selon M. Gardner, les prix actuels sont aussi bas qu'il y a vingt ans. En réponse aux prix à terre relativement bas de ces dernières années et à cause de l'augmentation des frais d'exploitation, les pêcheurs ont augmenté les débarquements de manière à maintenir leurs revenus. Un nombre de débarquements élevé et une faible demande pour les produits de homard ont pour effet d'accentuer la pression à la baisse sur les prix.

C. La chaîne de valeur

Comme indiqué précédemment, la pêche au homard constitue le premier élément de ce que de nombreux témoins ont appelé la « chaîne de valeur du homard », qui inclut également les acheteurs et les expéditeurs, les courtiers et les distributeurs, les transformateurs, les services de restauration et le commerce de détail. Contrairement à la pêche, qui est réglementée au niveau fédéral, ces autres segments de l'industrie sont assujettis aux lois provinciales.

La chaîne de valeur du homard compte deux segments principaux : le marché du homard vivant et le secteur de la transformation. Le homard est vendu vivant peu après le débarquement ou après avoir été gardé pendant un certain temps dans des viviers. Le homard destiné à la transformation est entreposé brièvement dans des unités de réfrigération jusqu'à ce qu'il soit transformé (cuit, congelé entier ou décortiqué, ou décortiqué et mis en conserve). La qualité du homard débarqué varie et détermine d'une certaine façon s'il sera vendu vivant ou transformé. En règle générale, toutefois, le homard de table est destiné au marché des produits vivants tandis que le homard de conserverie est transformé. Le comité a appris qu'il existait, dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, différents modèles d'affaires dans le secteur de la transformation du homard.

À Terre-Neuve-et-Labrador, quelques usines effectuent la transformation du homard, mais la majeure partie des débarquements est vendue à différents acheteurs et ensuite expédiée vers d'autres sociétés : une bonne

La pêche au homard a considérablement souffert des effets de plusieurs facteurs – pas seulement la conjoncture économique ou l'économie mondiale, mais aussi de facteurs liés à la structure du secteur et à son fonctionnement.

*Michael Gardner, président,
Gardner Pinfold Consultants
Inc. ([11:40](#))*

partie est destinée au marché du homard vivant et le reste est acheminé au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse à des fins de transformation²¹.

Au Québec, la loi exige que la transformation du homard se fasse dans la zone de pêche ou près de la zone de pêche où il a été capturé. La loi exige également que certaines activités de transformation se fassent avant que le produit ne puisse être vendu à l'extérieur de la province. Il existe actuellement 19 usines de transformation du homard dans la province. Deux autres usines sont autorisées à transformer le homard provenant de l'extérieur de la province. Près de 60 % des débarquements de homard sont transformés dans la province. Environ 56 % du homard transformé est exporté, principalement aux États-Unis²².

On trouve à l'Île-du-Prince-Édouard 48 sociétés titulaires d'un permis d'achat de homard ainsi que 36 titulaires de permis de vente directe, dont 19 sont des pêcheurs et 17 des vendeurs qui ne sont pas des pêcheurs et qui vont d'une place à l'autre pour vendre du homard frais. La province compte 19 usines de transformation autorisées à transformer le homard, dont 9 étaient en activité en 2012. Environ 95 % du homard débarqué dans la province est acheminé vers les usines de transformation. L'industrie de la transformation produit principalement des homards entiers cuits et des « homards-glaçons » (cuits, emballés dans des sacs plastiques scellés, et congelés). Deux des usines de transformation à l'Île-du-Prince-Édouard transforment également du homard provenant du Maine. Pour sa part, l'Association coopérative des pêcheurs acadiens transforme le homard de la ZPH 25 (pêche d'automne) et de la ZPH 24 (pêche du printemps) ainsi que du homard en provenance de la Nouvelle-Écosse, mais non du Maine. Le comité a appris que l'on trouvait à l'Île-du-Prince-Édouard un produit de homard unique – le homard de conserverie – pour lequel on a développé un créneau sur le marché. En effet, le homard de plus petite taille de l'Île-du-Prince-Édouard est en grande demande chez les croisiéristes, dans les casinos et dans les restaurants-buffets. Les témoins ont expliqué que les homards de plus petite taille peuvent être conditionnés de façon à en faciliter l'expédition²³.

²¹ Patrick McDonald, sous-ministre adjoint par intérim au Marketing et développement, Ministère des Pêches et de l'Aquaculture, Terre-Neuve-et-Labrador ([13:12](#)).

²² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Québec), *Monographie de l'industrie québécoise du homard d'Amérique*, 2012.

²³ Richard Gallant, sous-ministre, Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, Île-du-Prince-Édouard ([12:35-38](#)).

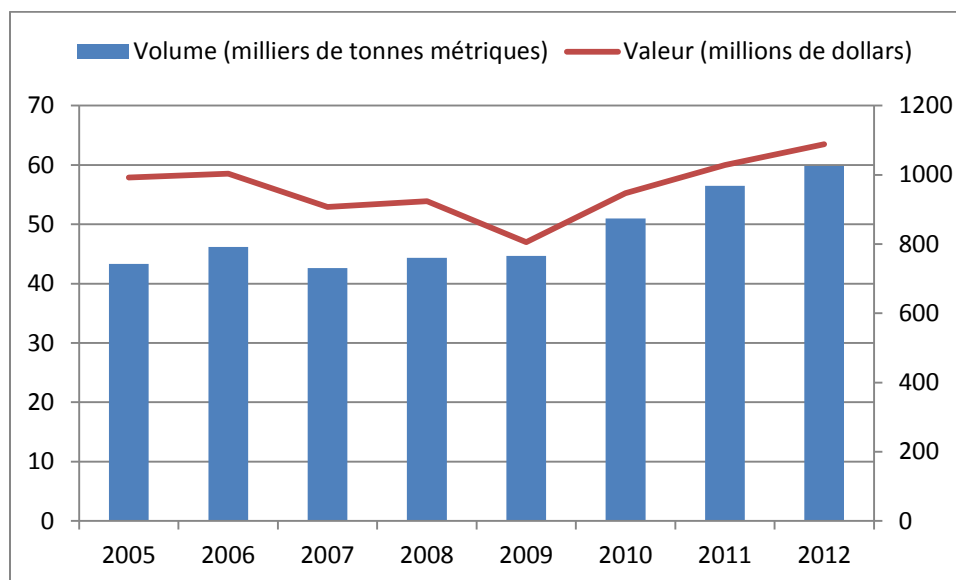
Le Nouveau-Brunswick est l'un des principaux transformateurs de homard au Canada : on y trouve 18 usines de transformation où travaillent 3 000 personnes. On transforme dans la province entre 65 et 70 millions de tonnes de homard : de ce nombre, 21 % est capturé au Nouveau-Brunswick et 79 % provient de l'extérieur de la province. Les importations en provenance du Maine représentent de 30 à 40 millions de livres. Les usines du Nouveau-Brunswick transforment également le homard débarqué à l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné les nombreuses sources d'approvisionnement, la saison de transformation s'étend d'avril à janvier, et au-delà. Le ministre Olscamp a précisé à ce sujet : « Il est important d'insister sur le fait que, si nous étions contraints de compter exclusivement sur les prises locales de homard ou si, pour une quelconque raison, le homard du Maine n'était plus disponible, on assisterait à une contraction marquée du nombre d'usines de transformation dans notre province. Or, sans le nombre nécessaire d'usines, on verrait s'aggraver les goulots d'étranglement, si bien que les produits qui sont actuellement dirigés vers ces usines devraient trouver des débouchés sur le marché déjà sollicité à l'excès du homard vivant²⁴. »

En 2012, le Canada a exporté 59 807 tonnes de produits du homard, d'une valeur estimée à plus d'un milliard de dollars (voir la figure 7). Entre 2009 et 2012, le volume et la valeur des exportations de homard ont augmenté respectivement de 34 % et 35 %.

Environ 80 % de ces exportations (en valeur) étaient à destination des États-Unis. Pour le reste, 9 % des produits exportés ont été acheminés dans les pays de l'Union européenne, 10 % en Asie et moins de 1 % dans d'autres pays. Les témoins ont informé le comité que les exportations canadiennes de homard vers la Chine avaient fortement augmenté (« pratiquement doublé ») au cours des dernières années. Ils ont précisé que, bien que ce marché ne représente encore qu'une petite fraction des exportations, il offre un potentiel énorme.

D'après les données fournies par le MPO, la grande majorité du homard est exporté frais ou congelé : moins de 1 % du homard est exporté sous forme de produits en conserve. Pour ce qui est des prix globaux, le prix des exportations de homard frais ou congelé aux États-Unis était, en moyenne, de 19 \$ le kilogramme de 2010 à 2012, comparativement à 15 \$ et 18 \$ en Europe et en Asie respectivement durant la même période.

²⁴ (12:10).

Figure 7 – Exportations canadiennes de homard – Volume et valeur

Source : Bibliothèque du Parlement; données de Pêches et Océans Canada, [Exportations commerciales canadiennes par groupe d'espèces et espèces, 2005-2012](#), [consulté le 11 mars 2013].

Selon les estimations, environ 40 % du homard débarqué aux États-Unis est exporté au Canada où il est transformé puis réacheminé sur le marché américain. L'industrie canadienne de la transformation dépend largement des débarquements de homard en provenance du Maine. La transformation du homard du Maine a habituellement lieu alors que la saison de pêche au Canada est plus ou moins terminée. Par conséquent, si les États-Unis sont le principal concurrent du Canada sur le marché mondial du homard d'Amérique, ils sont en même temps, le plus important partenaire commercial du Canada dans ce secteur.

De nombreux témoins ont souligné au comité à quel point il était important pour l'industrie du homard de diversifier ses marchés. Ainsi, le ministre Olscamp a déclaré : « si nous augmentons nos ventes en direction de l'Asie et de l'Union européenne, nous serons ainsi moins dépendants à l'égard du marché traditionnel que constitue le marché américain, et nous serons ainsi mieux préservés non seulement contre les fluctuations économiques dans les différents pays, mais aussi contre les fluctuations des taux de change²⁵».

²⁵ (12:13).

INITIATIVES RÉCENTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a mis en œuvre plusieurs programmes de soutien à l'industrie du homard (voir le tableau 3). Certains d'entre eux ont été établis en collaboration avec des gouvernements provinciaux. Ces programmes et ces initiatives sont examinés plus en détail dans les sections suivantes.

A. Fonds d'adaptation des collectivités – Initiative pour l'industrie du homard

L'aide financière offerte dans le cadre du Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) – Initiative pour l'industrie du homard provenait de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (ADECRQ). De 2009 à 2011, le FAC a investi un total d'environ 10 M \$ pour 38 projets dans toutes les provinces de l'Atlantique et du Québec. Les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants ont également contribué, portant le total des investissements combinés à quelque 19 M \$. L'APECA a reçu 8 M\$ et financé 29 projets au moyen du FAC : 5 projets englobant l'ensemble de la région de l'Atlantique, 9 à l'appui de plans de durabilité, 6 projets d'aide à la commercialisation du homard au Canada et à l'étranger, 6 projets visant à encourager l'innovation dans les installations de transformation du homard et 3 projets de soutien à la recherche et à la formation. Les deux autres millions de dollars ont été alloués à l'ADECRQ qui a financé 10 projets : 3 projets à l'appui de plans de durabilité, 2 projets d'écocertification, un projet de soutien à un projet pilote sur la traçabilité et 4 projets à l'appui de la mise à niveau de l'infrastructure.

Wade AuCoin, directeur général de Développement des collectivités (APECA), a expliqué au comité que les projets financés dans le cadre du FAC devaient représenter de nouvelles activités, pouvoir être entrepris rapidement et prendre fin au plus tard le 31 mars 2011, et souligné que l'initiative avait été conçue pour appuyer la création d'emplois et d'offres d'emplois dans les collectivités touchées par le ralentissement économique. Il a souligné ceci : « [...] la courte durée du programme a obligé les joueurs de l'industrie qui n'avaient pas l'habitude de collaborer à redoubler d'ardeur et à établir des partenariats, ce qu'ils auraient toujours dû faire, mais n'ont jamais fait. J'ai toujours cru que si le programme avait été plus long, cette obligation de travailler ensemble n'aurait pas existé et nous n'aurions pas vu une aussi grande collaboration²⁶ ».

²⁶ (11:73).

Tableau 3 – Programmes fédéraux de soutien à l'industrie du homard mis en œuvre depuis 2009

Nom du programme	Description	Dépenses à ce jour	Dates de début et de fin du programme
Fonds d'adaptation des collectivités – Initiative pour l'industrie du homard	Cette initiative avait pour objectif d'améliorer la commercialisation, d'aider l'innovation et de favoriser la mise au point de produits et de technologies pouvant soutenir l'industrie du homard ¹ .	10 M \$	2009-2011
Mesures transitoires à court terme	Des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ ont été accordées à des titulaires de permis de pêche au homard à faible revenu admissibles ayant connu des difficultés financières attribuables à la récession économique mondiale ² .	8,5 M \$	10 mois en 2009-2010
Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique	Dans le cadre d'un plan de durabilité des zones de pêche du homard, des possibilités de financement ont été mises à la disposition de projets de conservation et d'intendance, de restructuration et de rationalisation du secteur de l'exploitation, ainsi que de gouvernance d'organisations de pêcheurs. Les demandes de financement dans le cadre de ce programme étaient acceptées jusqu'au 30 septembre 2011 ³ .	50 M \$	2009-2014
Conseil canadien du homard	Le Conseil a été créé par les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et le gouvernement fédéral pour accroître la valeur du secteur canadien du homard de manière durable ⁴ .	535 000 \$ (contributions fédérales et provinciales combinées)	2009-2013

- Nota :
1. Pêches et Océans Canada, « [Le Plan d'action économique du Canada – Le gouvernement Harper vient en aide à l'industrie du homard – Le Canada atlantique et le Québec reçoivent 10 M \\$ du Fonds d'adaptation des collectivités](#) », *Communiqué*, 22 mai 2009.
 2. Pêches et Océans Canada, « [Plan d'action économique du Canada – Le gouvernement Harper offre un soutien aux pêcheurs de homard de l'Atlantique et à leurs familles](#) », *Communiqué*, 10 juin 2009.
 3. Pêches et Océans Canada, [Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique](#), [consulté le 15 janvier 2013].
 4. Pêches et Océans Canada, « [Les ministres des pêches appuient le tout nouveau Conseil canadien du homard](#) », *Communiqué*, 15 octobre 2009; Pêches et Océans Canada, *La pêche au homard au Canada*, mémoire présenté au comité, 8 mai 2012, p. 19.

Le comité aurait souhaité connaître le nombre d'emplois créés dans le cadre du FAC. Malheureusement, l'APECA n'a pas effectué un suivi de la création d'emplois en tant qu'indicateur précis, mais s'est plutôt intéressée aux montants investis et aux projets achevés. On a cependant fait remarquer qu'un certain nombre de projets (p. ex. sur la traçabilité) se poursuivaient malgré la fin de l'aide financière accordée par l'APECA et que d'autres projets ont conduit à la mise en œuvre de processus innovateurs qui auront des retombées à long terme.

Le FAC avait comme autre objectif le développement de nouveaux marchés d'exportation pour le homard vivant et le homard congelé, tout particulièrement en Chine. Dans ce contexte, le comité aurait aimé connaître les résultats obtenus dans le cadre des missions commerciales. Les représentants de l'APECA ont répondu qu'il était difficile d'évaluer les retombées de ces missions commerciales, mais ils ont indiqué que les participants à ces missions avaient établi de bons contacts et créé des possibilités d'affaires. Ils ont également fait état de l'augmentation de la valeur des exportations vers ces marchés observée au cours des dernières années.

Nous sommes ici aujourd'hui pour souligner le rôle important de partenaire que joue le gouvernement fédéral pour soutenir les pêcheurs de homard pendant que le marché reprend et que l'industrie se restructure. Les provinces ne peuvent pas assumer tout le travail à accomplir pour soutenir le secteur en ces temps difficiles.

*L'honorable Ron W. MacKinley, MAL,
ministre des Pêches, de l'Aquaculture
et du Développement rural,
Île-du-Prince-Édouard ([12:35](#))*

B. Mesures transitoires à court terme

En juin 2009, le gouvernement fédéral a annoncé une subvention de 15 M \$ sur une période de dix mois dans le cadre du Programme des mesures transitoires à court terme (MTCT) destiné aux pêcheurs de homard des provinces de l'Atlantique et du Québec. Ce programme, qui a pris fin le 31 mars 2010, offrait de l'aide aux titulaires de permis de pêche au homard à faible revenu admissibles (particuliers) ayant connu des difficultés financières en raison de la récession économique mondiale. Dans le cas des permis de pêche communautaires autochtones, les paiements ont été versés à l'organisation autochtone titulaire du permis de pêche au homard. Le programme visait à dédommager en partie les pêcheurs de homard admissibles pour la perte de revenus causée par la baisse des débarquements. Au total, 1 705 demandes ont été approuvées et une aide financière totale de plus de 8,5 M \$ a été accordée (voir le tableau 4).

Le comité a demandé pour quelle raison il restait encore plus de 6 M \$ dans le fonds à la fin du programme. Les fonctionnaires du MPO ont justifié cet état de fait en expliquant que l'on s'attendait, au début, à ce que le prix à terre du homard chute à environ 3 \$ la livre, ce qui s'est produit. Toutefois, les pêcheurs ont compensé cette chute du prix par une augmentation des débarquements. Pour cette raison, les revenus de la pêche au homard ont été plus élevés que prévu. Par conséquent, le nombre de titulaires de permis de pêche au homard admissibles au programme a été moins élevé que prévu. Les fonds non utilisés ont été reversés au Trésor²⁷.

Tableau 4 – MTCT – Financement et demandes par région

Région	Demandes approuvées	Financement
Golfe	636	3 422 344 \$
Maritimes	418	2 112 822 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	564	2 630 144 \$
Québec	87	418 097 \$
Total	1 705	8 583 407 \$

Source : Bibliothèque du Parlement; données de Pêches et Océans Canada, [Programme des mesures transitoires à court terme](#).

C. Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique

Le programme des mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique (MDIHA) a été annoncé en juin 2009 en prolongement du programme MTCT. La date limite pour les demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme était le 30 septembre 2011. Le MPO a alloué au programme MDIHA 50 M \$ sur une période de cinq ans (qui prendra fin le 31 mars 2014).

Le programme vise à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de durabilité des ZPH dans leur ensemble. La mise en œuvre des différents plans approuvés doit être achevée à la date de fin du programme. Dans le cadre du programme MDIHA, le MPO n'a assuré qu'une aide financière partielle : les organisations de pêcheurs de homard devaient également obtenir d'autres sources de financement (à savoir des prêts bancaires, des subventions et des prêts des gouvernements provinciaux, ou d'autres ministères ou organismes fédéraux, ou bien encore des contributions des pêcheurs, etc.) pour pouvoir participer au programme.

L'obtention de fonds dans le cadre du programme se faisait suivant un processus en deux étapes. Une organisation de pêcheurs responsable devait tout d'abord élaborer un

²⁷ Adam Burns, directeur de la Gestion des ressources pour le Secteur de l'Atlantique, des Écosystèmes et de la Gestion des pêches, Pêches et Océans Canada ([10:08](#)).

La pêche au homard : gardons le cap

plan de durabilité pour l'ensemble d'une ZPH et obtenir son approbation par le MPO. Puis, après l'approbation du plan de durabilité par le MPO, les groupes de pêche commerciale au homard de la ZPH pouvaient présenter des propositions de projets au MPO en vue d'obtenir une aide financière pour la mise en œuvre du plan. Le niveau de l'aide financière était fondé sur la dépendance à la pêche au homard et les débarquements de la ZPH.

Seuls les projets proposés dans l'une des trois catégories suivantes étaient admissibles à une aide financière :

- Réorganisation et rationalisation : retrait de permis et enlèvement de casiers, le but étant l'amélioration de la durabilité de la ressource ou la viabilité économique de la flotte ou de la pêche.
- Conservation et intendance : augmentation de la taille minimale de la carapace, fermeture de zones, rapports sur les prises accidentelles et les pertes d'engins, ainsi que la qualité de la manutention.
- Gouvernance : création ou amélioration d'organisations de pêcheurs de homard.

Tableau 5 – Programme MDIHA : Dépenses, permis retirés et casiers enlevés par province

Région du MPO	Province	Financement du MPO (en milliers de dollars) ¹	Nombre de permis retirés ²	Nombre de casiers enlevés ²
Maritimes	Nouveau-Brunswick	344	0	0
	Nouvelle-Écosse	678		
Golfe	Nouveau-Brunswick	12 160	280	100 460
	Nouvelle-Écosse	7 219		
	Île-du-Prince-Édouard	12 590		
Québec	Québec	4 843	29	11 690
Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	9 052	282	90 566
Total		46 885	591	202 716

Source : 1. Pêches et Océans Canada, *ALSM Status Report Prepared for Senate Committee*, 14 janvier 2013.

2. David Balfour, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches, Pêches et Océans Canada ([8:45](#)).

Au total, 17 plans de durabilité portant sur une ou plusieurs zones de pêche ont été présentés et 33 projets ont bénéficié d'une aide financière dans 34 ZPH. Lors de son témoignage devant le comité, David Balfour, sous-ministre adjoint principal à la Gestion des écosystèmes et des pêches, Pêches et Océans Canada, a indiqué que, au terme du

programme, près de 600 permis auront été retirés et plus de 200 000 casiers auront été enlevés dans le cadre de projets de réorganisation et de rationalisation. Notamment, 15 des 50 M \$ ont été spécifiquement alloués à des plans de durabilité élaborés par les travailleurs de zones à faible revenu ayant subi des pertes importantes en raison de la faiblesse chronique des débarquements de homard. Environ 90 % des fonds du programme MDIHA sont principalement consacrés à la réorganisation et à la rationalisation. Le tableau 5 présente, par région du MPO et par province, la répartition des fonds du programme MDIHA depuis le début du programme, ainsi que le nombre de permis retirés et de casiers enlevés.

D. Le Conseil canadien du homard

En octobre 2009, le gouvernement fédéral, les quatre provinces de l'Atlantique et le Québec ont alloué 370 000 \$ sur deux ans à la création du Conseil canadien du homard (le Conseil)²⁸. Depuis lors, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu de renouveler leur appui au Conseil jusqu'à la fin de l'exercice 2012-2013 par l'octroi d'une contribution additionnelle combinée de 165 000 \$²⁹. Le Conseil travaille actuellement à recueillir des fonds auprès de l'industrie³⁰.

Le Conseil se compose de représentants du secteur de la pêche, des négociants nationaux, de l'industrie de la transformation et du secteur de l'expédition de homards vivants des cinq provinces, ainsi que de représentants de communautés autochtones. Les représentants des ministères fédéral et provinciaux responsables des pêches sont des membres d'office du Conseil. Le Conseil ne compte à l'heure actuelle qu'un seul employé rémunéré, à savoir le directeur exécutif.

Le Conseil canadien du homard est une initiative permettant d'examiner les préoccupations générales de l'industrie dans son ensemble. En rassemblant tous les acteurs de cette pêche, nous essayons d'apporter des changements globaux. Il faut permettre à ce travail de continuer avec l'appui continu du gouvernement. Il faut poursuivre ce processus d'établissement de solutions axées sur l'industrie dans le cadre duquel des associations et des groupes de l'industrie pourraient faire valoir toutes leurs préoccupations dans le cadre d'une tribune où les membres se comprennent les uns les autres, partagent des idées et contribuent à la reconstruction de la valeur liée cette importante ressource.

Marc Surette, directeur général, Nova Scotia Fish Packers Association ([12:137](#))

²⁸ Pêches et Océans Canada, « [Les ministres des pêches appuient le tout nouveau Conseil canadien du homard](#) », *Communiqué*, 15 octobre 2009.

²⁹ Pêches et Océans Canada, *La pêche au homard au Canada*, mémoire présenté au comité, 8 mai 2012, p. 19.

³⁰ Conseil canadien du homard, *Smart Competition and Disciplined Co-operation*, exposé présenté à l'assemblée générale annuelle de la Prince Edward Island Fishermen's Association, 25 février 2012.

Des membres de l'industrie consacrent bénévolement de nombreuses heures aux travaux du Conseil.

Après sa création, le Conseil a commandé une étude ayant pour objet d'examiner la situation actuelle du secteur du homard et de proposer une stratégie à long terme visant la mise en valeur du homard. Selon le rapport qui en a découlé, publié en octobre 2010 et intitulé *From Trap to Table*³¹, le secteur du homard est « très fragmenté et mal organisé », de sorte qu'il ne donne pas son plein rendement. Par la suite, le Conseil a organisé plusieurs réunions et rencontres de groupes de travail pour examiner les défis et les possibilités économiques et organisationnels propres à l'industrie du homard. À la suite de consultations auprès d'un large éventail d'intervenants, le Conseil a publié, en octobre 2012, une ébauche de document de travail présentant un plan d'action visant à assurer la viabilité du secteur du homard³². Ce plan d'action propose trois tactiques clés auxquelles tous les segments de l'industrie doivent participer :

- Normes de qualité : établir une méthode cohérente permettant d'attribuer différents niveaux de qualité définis au homard vivant et transformé;
- Régulation des prix : établir différents prix selon la qualité et le marché;
- Image de marque : promouvoir la qualité supérieure du homard canadien et faire apprécier sa valeur auprès de l'acheteur.

À l'automne 2012, les membres du Conseil sont parvenus à un consensus sur les normes de qualité et l'image de marque. Le comité a également appris que le Conseil avait obtenu des fonds des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en vue d'organiser des ateliers de manutention où sont expliquées la biologie du homard, ses qualités ainsi que sa manutention afin de garantir une qualité irréprochable du bateau jusqu'à l'usine de transformation. Le Conseil a aussi lancé un projet pilote de traçabilité du homard (examiné plus en détail ci-dessous) et travaille actuellement à l'image de marque³³.

³¹ Gardner Pinfold Consultants Inc., [*From Trap to Table – A Long Term Value Strategy for the Canadian Lobster Industry*](#), rapport final, produit pour le Conseil canadien du homard, octobre 2010.

³² Conseil canadien du homard, *Building an Integrated Plan for the Canadian Lobster Industry*, ébauche d'un document de travail, octobre 2012.

³³ Geoff Irvine, directeur exécutif, Conseil canadien du homard ([11:9-10](#)).

SOUTENIR LE CHANGEMENT

A. Rationalisation de la pêche

Les commentaires qu'a entendus le comité sur les initiatives récentes du gouvernement fédéral à l'appui de la pêche au homard ont été positifs. Notamment, concernant le programme MDIHA, plusieurs témoins ont souligné qu'ils étaient contents que les initiatives de réorganisation et de rationalisation soient dirigées par le secteur du homard lui-même plutôt que selon une approche descendante. Toutefois, ils ont rappelé au comité que le programme prenait fin le 31 mars 2014 et que tous les plans de durabilité approuvés auront alors été mis en œuvre; de plus, ils ont insisté sur le fait que le gouvernement fédéral devait continuer à offrir un soutien. Par exemple, l'honorable Ron W. MacKinley, ministre des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural de l'Île-du-Prince-Édouard, a indiqué qu'on pourrait retirer plus de permis et enlever plus de casiers grâce à une aide financière accrue du gouvernement fédéral. De même, Keith Sullivan, analyste de marchés de Fish, Food and Allied Workers, à Terre-Neuve-et-Labrador, a déclaré : « Les deux ordres de gouvernement ont collaboré avec les pêcheurs pour appuyer un programme qui est un bon premier pas pour assurer la stabilité et une augmentation du revenu à long terme pour les pêcheurs, qui demeurent engagés et continuent d'investir dans la pêche et de contribuer aux économies locales qui sont essentiellement situées en régions rurales. [...] Ce programme sera rentable pour nous à l'avenir. Toutefois, il est impératif que nous cherchions des façons de poursuivre la rationalisation dans les secteurs où c'est nécessaire. Je ne préconise pas nécessairement cela pour tous les secteurs, mais dans les endroits où c'est nécessaire le gouvernement devrait certainement être ouvert à discuter des diverses possibilités avec les pêcheurs et à chercher des solutions aux problèmes. Comme je l'ai dit, il s'agit définitivement d'un bon premier pas³⁴. »

Le comité convient avec les témoins que le processus de rationalisation de la pêche au homard doit se poursuivre. Nous reconnaissons également que ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui devraient continuer d'assumer la responsabilité du retrait des permis et de la diminution du nombre de casiers, tout en tenant compte des besoins de leurs collectivités. Ces mesures contribueront à réduire la surcapacité, à réduire l'effort de pêche et à assurer un revenu approprié aux pêcheurs qui demeurent actifs. Étant donné le succès tiré du programme MDIHA actuel et des possibilités de poursuivre la

³⁴ [\(12:62-63\)](#).

rationalisation du secteur de la pêche au homard, nous pensons qu'il faudrait envisager la possibilité de mettre sur pied un programme visant les mêmes buts.

Recommandation 1 :

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, considère un programme similaire à celui des Mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique qui se termine avec succès de façon à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan, dirigé par l'industrie, axé sur la durabilité des ZPH pour le secteur canadien de la pêche au homard.

L'imposition de quotas, ou QIT (quotas individuels transférables), pour réduire la surcapacité dans le secteur de la pêche du homard a été brièvement abordée au cours des audiences du comité. La plupart des témoins qui ont traité le sujet n'étaient pas d'accord avec cette solution. Par exemple, Peter Connors, président d'Eastern Shore Fisherman's Protective Association (Nouvelle-Écosse), a déclaré : « Nous rejetons le concept de la gestion des quotas comme outil de conservation ou de contrôle. L'expérience nous a prouvé que l'on ne peut faire respecter les quotas qui, d'ailleurs, ne font pas l'objet de rapports précis. Les pêcheurs de notre région ne souhaitent pas de quotas, même comme méthode de consolidation. Les pêcheurs préconisent des mesures telles que l'imposition de limites aux engins et aux saisons de pêche, sur lesquelles nous avons des informations précises. Il ne faut pas confondre les solutions théoriques et les solutions concrètes qui se traduisent par des résultats réels³⁵. » De même, Keith Sullivan, analyste de marchés de Fish, Food and Allied Workers, (Terre-Neuve-et-Labrador), a précisé : « On ne laisse pas de place au marchandage quant aux quotas ou aux quotas individuels transférables, d'ailleurs cela ne devrait pas avoir lieu. Le contrôle des intrants a fait ses preuves dans cette pêche. On ne peut pas vraiment écouter ceux qui préconisent les QIT en tant que mesure de conservation. Par exemple, chaque stock de poisson de fond ayant fait l'objet d'un moratoire a été géré en partie ou complètement par l'entremise des QIT³⁶. »

Deux autres points ont été soulevés concernant les quotas. Premièrement, on a laissé entendre qu'un système de quotas mettrait en danger l'indépendance de la pêche, nuirait aux petites entreprises, entraînerait une baisse de la concurrence et conduirait à la concentration dans le secteur de la pêche. Deuxièmement, on a insisté sur le fait que

³⁵ [\(12:110\)](#).

³⁶ [\(12:62\)](#).

le concept des quotas avait été présenté sans aucun apport des pêcheurs de homard et à un moment de grande incertitude pour l'industrie.

Le comité a entendu des plaintes similaires à propos de divers changements sur le plan de la prestation de services annoncés l'an dernier par le MPO et visant à accroître l'efficacité et la rentabilité des programmes ministériels. Ces changements sont entrés en vigueur le 1 avril 2013. En vertu de l'un de ces changements, les pêcheurs sont maintenant tenus d'obtenir leur permis de pêche au homard en ligne plutôt que dans un bureau régional du MPO³⁷. L'autre changement oblige les pêcheurs à dorénavant se procurer, à leurs frais, les étiquettes d'engins employées dans le cadre de la pêche commerciale³⁸. Des témoins ont fait valoir qu'on n'avait pas accordé assez de temps aux pêcheurs pour qu'ils puissent élaborer des solutions de remplacement viables à ces programmes et ont demandé pendant les audiences que l'échéance soit repoussée. Le comité s'est également fait déclarer que ces changements allaient imposer une pression additionnelle sur les pêcheurs et feraient augmenter leurs coûts. Des pêcheurs ont également affirmé que ces changements étaient incompatibles avec l'objectif du programme MDIHA. Par exemple, Bobby Jenkins, président de la Southern Kings and Queens Fisherman's Association (Île-du-Prince-Édouard), a déclaré : « Un défi majeur pour la ZPH 26a est de s'assurer que les succès et efforts qui proviennent du MDIHA ne soient pas mis en péril par la réduction des services et les compressions budgétaires du MPO³⁹. »

Un certain nombre de pêcheurs ont remis en cause la décision de passer à la délivrance de permis en ligne. Ils ont expliqué qu'ils n'étaient pas suffisamment versés en informatique pour renouveler leur permis en ligne. Ils souhaiteraient pouvoir renouveler leur permis de pêche au homard par téléphone. En réponse à cela, des employés du MPO de la région du Golfe ont affirmé au comité que des tutoriels en ligne et un système de soutien téléphonique seront mis à la disposition des pêcheurs éprouvant des difficultés à se procurer ou à renouveler leur permis de pêche en ligne. Ils ont également déclaré que les pêcheurs qui n'ont pas accès à Internet pourront désigner une personne habilitée à renouveler leur permis en leur nom.

Le comité reconnaît avec les témoins que le MPO devrait, à l'avenir, s'efforcer de faire part des décisions concernant les changements à la prestation de services suffisamment avant le début de la saison de pêche pour donner aux pêcheurs assez de temps pour

³⁷ Pêches et Océans Canada, [Obtenir un permis](#), [consulté le 14 janvier 2013].

³⁸ Pêches et Océans Canada, [Étiquettes et plaquettes d'engins de pêche](#), [consulté le 14 janvier 2013].

³⁹ [\(12:112\)](#).

s'adapter aux changements à venir. De plus, nous pensons que le MPO, en collaboration avec l'industrie, devrait entre-temps aider les pêcheurs au homard à se familiariser avec l'obtention de permis de pêche en ligne et l'achat d'étiquettes d'engins de pêche.

Recommandation 2 :

Que Pêches et Océans Canada travaille avec l'industrie du homard afin de familiariser les pêcheurs et les autres intervenants des changements à la prestation des services et soutiens ministériels qui sont entrés en vigueur le 1 avril 2013.

B. Une organisation dirigée par l'industrie

Tout au long des audiences, les témoins se sont accordés pour dire que le Conseil canadien du homard représente tous les segments de l'industrie du homard. Ils ont affirmé que les discussions relatives à la réorganisation du secteur du homard doivent se dérouler suivant une approche ascendante ou au sein de l'industrie et que le Conseil est le forum tout indiqué à cette fin.

De plus, les témoins partageaient l'opinion que le Conseil est l'organisme le mieux placé pour élaborer une approche coordonnée de commercialisation du homard afin de positionner l'industrie sur les marchés intérieurs et internationaux. Une majorité d'entre eux se sont déclarés en faveur d'une promotion générique du homard canadien, dont profiterait toute l'industrie.

Toutefois, le soutien financier demeure problématique. Plusieurs témoins ont indiqué que le Conseil ne disposait pas de ressources financières suffisantes et qu'il avait besoin d'un financement stable à long terme. Comme l'a signalé Patrick McDonald,

Il importe que tous les ordres de gouvernement collaborent à la stratégie. L'industrie n'y arrivera pas seule. Il nous faut des engagements financiers des provinces, du gouvernement fédéral et de l'industrie pour arriver à une solution. Seule, face à la crise financière actuelle, l'industrie est incapable d'amasser l'ensemble des fonds nécessaires pour faire cela. Il faudra un investissement important pour bien le faire, parce que nous n'avons peut-être qu'une seule chance pour régler le problème. C'est une petite occasion qui s'offre à nous. Nous pouvons profiter d'une conjoncture favorable caractérisée par une industrie unie, et la dernière chose qu'il nous faut, c'est que les gouvernements nous mettent des bâtons dans les roues et nous empêchent de réussir. Il nous faut la collaboration de tous les ordres de gouvernement.

Leonard LeBlanc, président, Conseil canadien du homard ([11:33](#))

sous-ministre adjoint par intérim au Marketing et développement du ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador : « Le Conseil permet de rassembler beaucoup de personnes qui veulent travailler ensemble. Toutefois, actuellement, elles n'ont pas les ressources nécessaires pour faire certaines des choses dont vous parlez concernant la commercialisation ou l'image de marque⁴⁰. »

Comme mentionné précédemment, le Conseil travaille actuellement à recueillir des fonds auprès de l'industrie. Geoff Irvine, directeur exécutif du Conseil, a informé le comité que les cotisations sont à l'heure actuelle versées sur une base volontaire et que le Conseil avait recueilli l'an dernier 50 000 \$ auprès de l'industrie. Il a expliqué que, en raison du contexte économique, tous les segments de l'industrie du homard ne sont pas en mesure de verser une contribution.

Dernièrement, le Conseil a proposé comme stratégie de financement l'imposition d'un frais équivalent à « un cent la livre », c'est-à-dire une contribution d'un cent pour chaque livre de homard débarquée, ce montant étant partagé à parts égales par le pêcheur et par l'acheteur. Cela représenterait environ 1,5 million de dollars par année. M. Irvine a informé le comité qu'un sondage avait été effectué auprès de l'industrie à ce sujet et que cette stratégie faisait le consensus. Comme l'a déclaré Jeff Malloy, directeur général et chef de la direction de l'Association coopérative des pêcheurs acadiens Ltée de l'Île-du-Prince-Édouard : « [...] au bout du compte, il faut injecter des fonds dans cette industrie. Nous espérons que cela puisse provenir de l'industrie elle-même. Je trouve que ce n'est pas sain de s'attendre à ce que tout l'argent provienne du gouvernement. Si l'industrie veut s'administrer, elle devrait déboursier elle-même les fonds nécessaires. C'est de là qu'est venue l'idée d'un cent la livre au tout début⁴¹ ». Toutefois, il n'existe actuellement aucun mécanisme pour recueillir ces fonds, car il n'existe pas de loi à cet effet dans aucune des cinq provinces, ni à l'échelon fédéral.

En matière de financement public, les représentants des ministères des Pêches provinciaux ont informé le comité qu'ils allaient continuer à soutenir le Conseil, tout en rappelant que l'aide financière fédérale était établie jusqu'à la fin de l'exercice 2012-2013. De concert avec plusieurs autres témoins représentant l'industrie, ils ont insisté sur le fait que le gouvernement fédéral devait maintenir son soutien.

Le comité a reçu suffisamment de témoignages pour conclure que le Conseil canadien du homard est très respecté par tous les segments de l'industrie du homard et les

⁴⁰ [\(13:19\)](#).

⁴¹ [\(12:140\)](#).

ministères provinciaux des Pêches et que le Conseil a démontré sa capacité à convaincre l'industrie de se réorganiser et de progresser. Le Conseil confie les rênes de l'industrie aux intervenants du secteur. Nous croyons fermement que ce travail doit continuer et que les pêcheurs, les acheteurs, les distributeurs et les transformateurs contribueront de plus en plus financièrement au Conseil à mesure que l'industrie se redressera. Pour le moment, toutefois, le comité estime qu'une aide transitoire est nécessaire pour soutenir le travail du Conseil. Nous sommes convaincus que les gouvernements fédéral et provinciaux et les représentants de l'industrie peuvent s'entendre sur une formule de financement qui convient aux besoins du Conseil.

Recommandation 3 :

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, s'engage à soutenir le travail du Conseil canadien du homard pendant que, d'entité publique-privée, il deviendra une organisation entièrement privée, tout en s'assurant que le Conseil ait le cadre approprié pour poursuivre avec succès un mandat de commercialisation supporté par l'industrie.

Le comité estime que le Conseil canadien du homard peut montrer la voie en matière de qualité, de même que pour la traçabilité et l'écocertification. Ces sujets sont examinés plus en détail dans les sections suivantes.

C. Amélioration de la qualité

Les témoins se sont entendus pour déclarer que le homard canadien est une ressource de grande qualité. Cependant, le comité s'est vu rappeler à maintes reprises qu'une mauvaise manutention, tout au long de la chaîne de valeur, est préjudiciable aux produits du homard. Que peut-on faire? On a affirmé au comité que les ateliers sur la manutention organisés par le Conseil canadien du homard représentaient un pas vers l'amélioration de la qualité : ces ateliers sont destinés non seulement aux pêcheurs, mais à tous les intervenants de

La preuve est faite que la qualité du homard du Canada est supérieure à celle du homard des États-Unis, notre principal concurrent. [...] Cette qualité consiste en un superbe homard à carapace dure, en une expérience gastronomique haut de gamme, car il contient plus de viande et peut survivre à son transport aérien vers l'étranger et diverses destinations européennes et asiatiques. [...] La marque canadienne est un atout sous-utilisé.

*Stewart Lamont, directeur principal, Tangier
Lobster Company Limited ([11:11](#))*

la chaîne de valeur. La Lobster Academy, qui est située sur le campus du Huntsman Marine Science Centre de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick a également été présentée comme un nouvel établissement d'enseignement novateur : elle offre des séminaires pédagogiques sur le *Homarus americanus*, son cycle de vie, sa pérennité, son exploitation, sa transformation, son conditionnement, son transport, etc⁴². Geoff Irvine, directeur exécutif du Conseil canadien du homard, a déclaré : « La Lobster Academy est une réalité, elle donne de très bons résultats. Le concept, ou l'approche, consiste à utiliser ces installations pour informer les intervenants de l'industrie – nous-mêmes – les commerçants, les acheteurs et les pêcheurs⁴³. »

On a expliqué au comité qu'un contrôle de la qualité permettra de regagner la valeur perdue du homard et d'améliorer les prix des produits. Des témoins ont également affirmé qu'il faudrait établir des normes de qualité du quai au produit fini, et ce, tant pour les homards vivants que pour les homards transformés. Les normes de qualité devraient également englober la fiabilité de la distribution et de la production⁴⁴.

Le comité a été heureux d'apprendre que l'on déploie des efforts afin d'améliorer la manutention des homards dans tous les segments de l'industrie, par le truchement d'ateliers offerts par le Conseil canadien du homard. Nous trouvons également prometteurs les séminaires de formation organisés par la Lobster Academy. À notre avis, l'industrie fait des efforts considérables pour améliorer la qualité de son actif le plus précieux, le homard.

D. Vers la traçabilité et la certification

On a répété à maintes reprises au comité qu'il existe une demande mondiale croissante pour des produits du homard qui soient traçables et écocertifiés. Pour différentes raisons – salubrité alimentaire, durabilité de la pêche, vérification de l'authenticité des produits, etc. – les consommateurs veulent être en mesure de suivre le homard, depuis le pêcheur ou la zone de débarquement et tout au long de la chaîne de valeur⁴⁵. Du point de vue de l'industrie, la traçabilité peut contribuer à améliorer la responsabilité de

⁴² Pour en savoir davantage, consulter le site de la [Lobster Academy](#).

⁴³ (11:27).

⁴⁴ Joseph LaBelle, Directeur à la Direction des politiques, de la promotion et des projets stratégiques, Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, Nouveau-Brunswick (12:16).

⁴⁵ Cube Automation, [Lobster Traceability Pilot Project – Analysis Phase](#), produit pour le Conseil canadien du homard, 29 août 2011.

tous ses segments, identifier des produits de meilleure qualité, donner confiance au marché et entraîner une amélioration des prix⁴⁶.

On a commencé à élaborer au Canada un système de traçabilité du homard. Une première étude visant à évaluer la mesure dans laquelle l'industrie du homard serait prête pour un régime de traçabilité intégrale, financée par le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture, a été réalisée pour le Conseil canadien du homard et achevée en août 2011. Cette étude a permis d'établir les méthodes et les procédures à mettre en place pour assurer la traçabilité au moyen, par exemple, de nouveaux systèmes informatisés de collecte de données, d'équipements et d'appareils électroniques additionnels⁴⁷. En novembre 2012, le gouvernement fédéral a accordé une aide de 37 597 \$ au Conseil canadien du homard pour qu'il poursuive le travail entrepris pour établir un modèle de traçabilité du homard. Le Conseil doit lancer une stratégie de mise en œuvre et d'essai en plusieurs étapes qui requerra la participation et l'apport des professionnels de l'industrie des quatre provinces de l'Atlantique et du Québec⁴⁸.

Des témoins ont également fait mention de *ThisFish*, un autre système de traçabilité du poisson et des fruits de mer, qu'élabore EcoTrust, un organisme sans but lucratif, de concert avec des pêcheurs, des transformateurs et des détaillants canadiens. Ce système fonctionne comme suit : le pêcheur attache à sa prise une étiquette numérotée et le consommateur peut par la suite saisir ce numéro sur le site de *ThisFish* pour savoir qui l'a capturé, où et quand. Le consommateur peut également envoyer des messages au pêcheur et lui poser ainsi des questions sur ses produits et ses techniques de pêche⁴⁹. Selon le rapport de Revenue Management Ltd. produit pour le Conseil canadien du homard, des projets pilotes menés en Nouvelle-Écosse, dans le cadre desquels les homards sont munis d'étiquettes numérotées de *ThisFish*, ont conduit à des prix plus élevés pour les pêcheurs⁵⁰.

La traçabilité constitue souvent une condition à l'écocertification, laquelle est un moyen de fournir l'assurance qu'un produit, un procédé ou un service est conforme à des

⁴⁶ Revenue Management Ltd., *Building an Integrated Plan for the Canadian Lobster Industry*, projet de document de réflexion, produit pour le Conseil canadien du homard, juillet 2012.

⁴⁷ Cube Automation, *op. cit.*

⁴⁸ Agence de promotion économique du Canada atlantique, [Le gouvernement du Canada investit dans l'avenir des pêcheurs, transformateurs et exportateurs de homard](#), *Communiqué*, 8 novembre 2012.

⁴⁹ Pour en savoir davantage, consulter le site de [ThisFish](#).

⁵⁰ Revenue Management Ltd., *op. cit.*, p. 27.

exigences ou à des normes environnementales données. Le comité a entendu dire que, pour les pêches de capture, le Marine Stewardship Council (MSC) est l'organisme de certification et d'écoétiquetage le plus connu. Les pêches certifiées par le MSC doivent se conformer à des normes environnementales de pêche durable fondées sur trois principes : durabilité des populations exploitées, maintien de l'écosystème dont dépend la pêche et gestion responsable.

La zone de pêche hauturière de la Nouvelle-Écosse (ZPH 41) a été la première à obtenir l'écocertification du MSC pour le homard en juin 2010. L'Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22) tente actuellement d'obtenir la certification du MSC. Les pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard ont également franchi l'étape de l'évaluation préalable du MSC. Aux États-Unis, les pêcheurs de homard du Maine ont obtenu la certification du MSC en mars 2013.

Le comité a appris que le coût de la certification du MSC est élevé et que l'on ne sait pas encore quelle incidence elle aura sur les prix. Dans son mémoire, Leonard LeBlanc, président de la Gulf of Nova Scotia Fishermen's Coalition (Nouvelle-Écosse), indique que « les pêcheurs comprennent que s'il est impossible de certifier que leurs prises proviennent d'une pêche durable et bien gérée, ils risquent de perdre leurs marchés traditionnels et d'être écartés de nouveaux marchés. Que pouvons-nous faire quand on sait qu'une évaluation préalable du MSC peut coûter plus de 25 000 \$ et qu'une évaluation complète coûte 100 000 \$ de plus, et ce, sans savoir pour autant si la certification du MSC se traduira par des prix vraiment plus élevés sur le marché⁵¹? »

Ian MacPherson, directeur exécutif de la Prince Edward Island Fishermen's Association (Île-du-Prince-Édouard), a déclaré au comité que le Conseil canadien des pêcheurs professionnels travaille, avec l'appui du programme Infrastructure canadienne de traçabilité sectorielle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à un projet pilote qui pourrait déboucher sur la mise en place d'un programme canadien de certification du homard. Ce projet s'appuie sur les lignes directrices de la FAO en matière de gestion responsable des pêches et vise à établir une norme canadienne qui inspirerait le même respect et aurait le même prestige que la certification du MSC.

Au vu des témoignages, le comité reconnaît que la mise en place d'un système de traçabilité du homard est un premier pas essentiel vers l'écocertification, de concert avec la saine gestion de la ressource. Nous sommes heureux de constater que l'industrie

⁵¹ Leonard LeBlanc, président, Gulf of Nova Scotia Fishermen's Coalition, mémoire présenté au comité, 29 novembre 2012 [traduction].

fait des progrès à ce chapitre, par l'entremise du Conseil canadien du homard, avec l'appui des gouvernements fédéral et provinciaux.

Par ailleurs, le comité comprend que la certification peut être un élément important qui permettra d'élargir l'accès aux marchés mondiaux et de faire augmenter la demande. Nous croyons que la volonté d'obtenir la certification est le résultat d'une décision prise sans contrainte par l'industrie en réponse à la demande du marché. C'est pourquoi le comité encourage les organisations de pêcheurs, les autres segments de l'industrie et les ZPH entières qui recherchent l'écocertification par des tiers. À notre avis, le Conseil canadien du homard pourrait se constituer une expertise en la matière. De son côté, le MPO, en tant qu'organisme de réglementation responsable de la gestion de la ressource, soutient déjà les intervenants de l'industrie qui aspirent à l'écocertification par des tiers en leur fournissant l'information (sur le plan des sciences et de la gestion) nécessaire à l'évaluation. Le ministère collabore également avec l'industrie à modifier les pratiques de gestion de la pêche du homard afin de respecter les conditions de la certification.

E. Nécessité de régler certains problèmes de gestion : taille de la carapace et saison de pêche

La réglementation de la taille minimale de la carapace, c'est-à-dire de la plus petite longueur de carapace qu'il est permis de pêcher, est une importante mesure de conservation qui est en vigueur depuis plusieurs décennies. La taille minimale réglementaire est fondée sur la « taille de première maturité », soit la taille à laquelle 50 % des homards femelles ont atteint leur maturité sexuelle. Marc Lanteigne, gestionnaire à la Division des ressources aquatiques de la région du Golfe, Pêches et Océans Canada, a expliqué : « Présentement, la taille est de 72 mm dans le sud du Golfe, qui correspond à la maturité sexuelle de 50 % des femelles. Les 50 % de femelles qui ont atteint la maturité sexuelle à cette taille peuvent produire des œufs. Sur le plan scientifique, la question est simple. Avant la pêche, il faut qu'au moins 50 % des stocks aient atteint la maturité sexuelle⁵². »

Actuellement, la taille minimale réglementaire de la carapace varie d'une ZPH à l'autre parce que la taille à laquelle les homards atteignent leur maturité sexuelle varie d'une zone à l'autre (voir l'Annexe A). La taille à laquelle 50 % des homards femelles atteignent la maturité sexuelle est estimée à 72 mm dans la région du Golfe (ZPH 23, 24,

⁵² [\(12:190\)](#).

25 et 26a), à 81 mm à Terre-Neuve-et-Labrador (ZPH 3 à 14), et à 104 mm dans certaines régions des Maritimes (ZPH 35, 36 et 38). La taille minimale réglementaire variait en 2012 de 71 et 84 mm.

Dans plusieurs ZPH, la taille minimale réglementaire a été augmentée au cours des années afin d'atteindre, voire parfois de dépasser, la taille de première maturité (ce qui permet aux femelles de produire des œufs plus d'une fois). Cependant, dans un certain nombre de ZPH, la taille minimale réglementaire demeure inférieure à la taille de 50 % des homards à leur première maturité. On a expliqué au comité que d'autres mesures, telles que l'imposition de tailles maximales et le marquage au moyen d'une encoche en V, avaient été prises dans ces ZPH afin d'augmenter la proportion de femelles sexuellement matures qui restent dans l'eau.

Dans certains secteurs de la région du Golfe (ZPH 23d, 24, 25 et 26a), la taille minimale réglementaire a été portée de 71 mm en 2012 à 72 mm en 2013. Certains ont proposé d'augmenter encore la taille minimale dans le but d'atteindre graduellement 76-77 mm, et la question a été longuement débattue au cours des audiences, en particulier par le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, qui se partagent la ZPH 25. Le débat portait non pas sur la conservation de la ressource, mais plutôt sur des considérations économiques.

Des témoins de l'Île-du-Prince-Édouard se sont opposés à l'augmentation de la taille minimale réglementaire au-delà de 72 mm. Ils ont fait valoir que, à cette taille, le homard de conserverie est un homard entièrement mature qui est de taille plus petite que dans les autres ZPH. Ils ont expliqué qu'ils ont développé des créneaux pour le homard de conserverie et qu'ils souhaitent continuer de les exploiter. Ils entrevoient également de nouvelles possibilités de débouchés pour le homard de conserverie à la suite de missions commerciales et d'efforts de promotion récents. Au final, ils craignent que

Je crois que le fait de s'assurer que les homards ont l'occasion de se reproduire au moins une fois avant d'être pêchés est probablement la mesure la plus fondamentale sur laquelle nous travaillons avec l'industrie, car elle permet de protéger la ressource pour l'avenir. Des progrès considérables ont été réalisés sur le plan de l'augmentation de la taille minimale de la carapace en vue de nous aider à atteindre ces objectifs. Honnêtement, l'augmentation de la taille de la carapace augmente aussi le nombre de homards pouvant être destinés au marché du homard vivant, qui est normalement vendu plus cher que le homard transformé.

David Balfour, sous-ministre adjoint principal à la Gestion des écosystèmes et des pêches, Pêches et Océans Canada

[\(8:51\)](#)

l'augmentation de la taille minimale réglementaire ne nuise gravement à l'économie insulaire, étant donné que la majeure partie de l'industrie de la transformation est axée sur le homard de conserverie.

Inversement, des témoins du Nouveau-Brunswick ont déclaré au comité qu'ils souhaitaient que la taille minimale réglementaire soit portée à 76 mm. Ils ont expliqué qu'ils perçoivent une résistance de plus en plus grande à l'égard des homards de petite taille. Par exemple, ils ont remarqué que les restaurants Darden, à qui appartient la bannière Red Lobster, n'achètent plus de queues de homard de moins de 4 onces (ce qui correspond à un homard ayant une carapace de 76 ou 77 mm de longueur). Ils ont également affirmé que le marché des petits homards de conserverie a du mal à absorber l'offre, ce qui exerce une pression à la baisse sur le prix de tous les homards, remarque qui a été appuyée par un témoin représentant les pêcheurs du Québec. L'honorable Michael Olscamp, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, a déclaré au comité que la réglementation actuelle de la taille reflète des préférences dépassées et que le marché a changé : « Si l'on augmente la taille minimale pour tenir compte des nouvelles préférences du marché, on améliorera la commercialisation et on contribuera à une meilleure durabilité de la ressource⁵³. »

Plusieurs solutions ont été débattues au cours des audiences. L'une d'elles consisterait à diviser la ZPH 25 en trois sous-zones, une pour chaque province, et à fixer des tailles minimales réglementaires différentes pour chacune des sous-zones. Cela pourrait toutefois créer de la confusion, car les pêcheurs pêchent actuellement un peu partout et pas seulement à proximité de leur propre côte. Il faudrait donc modifier la réglementation. Une autre solution qui ne nécessiterait pas de modification de la réglementation consisterait à laisser le marché dicter ce qu'il veut et à permettre aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick de pêcher des homards plus gros (ce qui nécessiterait de modifier le dispositif d'évasion), alors que les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard continueraient de pêcher des homards plus petits. Mais, ce faisant, on pourrait laisser une province profiter du recrutement au détriment d'une autre qui aurait adopté des mesures de conservation plus strictes. Comme l'a expliqué Carl Allen, un pêcheur du Nouveau-Brunswick membre de l'Union des pêcheurs des Maritimes : « Le fait que les femelles pondent leurs œufs quelque part ne signifie pas que les petits resteront là. Quand les œufs éclosent, les petits sont emportés par les colonnes d'eau, ils flottent et se posent ailleurs. Donc, les homards qui sont pris dans le côté nord peuvent très bien provenir des Îles-de-la-Madeleine, alors que ceux que j'attrape à Cap Pelé peuvent être nés à Richibucto ou à Bouctouche. Rien ne garantit que les homards restent là où ils

⁵³ (12:12).

sont nés. C'est donc que certains tirent parti des mesures que d'autres ont mises en place [...]»⁵⁴.

Les saisons de pêche constituent un autre sujet de préoccupation pour certaines ZPH. Elles sont actuellement établies, en vertu du *Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985*, selon un calendrier à dates fixes. Comme on le voit à l'Annexe A, le moment et la durée des saisons de pêche varient d'une ZPH à l'autre. On a expliqué au comité que ces différentes saisons ont été motivées par des préoccupations relatives à la conservation et des questions de sécurité publique : ces dates différentes visent à limiter les taux d'exploitation, à protéger les homards pendant la ponte, la mue et l'éclosion, de même qu'à pêcher dans de bonnes conditions météorologiques.

Au cours des audiences, plusieurs témoins du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ont débattu de l'opportunité de modifier les saisons. Cette question intéressait tout particulièrement les intervenants de la ZPH 25, dont la saison va du 9 août au 10 octobre.

Un certain nombre de pêcheurs et de transformateurs ont déclaré au comité que, au cours des dernières années, les homards ont commencé à muer plus tôt en raison de la température plus élevée de l'eau. En guise de solution, il a été proposé de modifier légèrement les saisons de pêche afin d'éviter les chauds mois de l'été. De cette façon, les homards seraient capturés avant le cycle de mue, ce qui procurerait des homards de meilleure qualité aux usines de transformation.

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques avait évoqué, dans des rapports publiés en 1995 et en 2007, la possibilité de modifier les saisons en fonction de la période pendant laquelle les homards sont les meilleurs⁵⁵. Le Ministre Olscamp du Nouveau-Brunswick souscrit à cette solution : « Un problème vient de ce que nos saisons de pêche ne coïncident pas toujours avec la période pendant laquelle le homard est à son meilleur, du point de vue de la taille et de la qualité, en particulier dans la ZPH 25. [...] Alors que faire? Pêcher quand les conditions sont optimales. Les saisons de pêche devraient être établies en fonction de la demande et du meilleur état et de la meilleure qualité du homard, plutôt qu'à des dates fixes. Il faut reconnaître que la qualité optimale peut varier selon le produit et le secteur; par exemple les homards à

⁵⁴ (12:96).

⁵⁵ Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, *Un cadre pour la conservation des stocks du homard de l'Atlantique : rapport soumis au ministre des Pêches et des Océans*, novembre 1995, p. 42; *Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique (2007)*, juillet 2007, p. 26.

transformer et les homards à vendre vivants ne répondent pas aux mêmes exigences⁵⁶. »

D'autres témoins se sont déclarés opposés à l'idée d'adopter des dates d'ouverture plus précoces. Par exemple, Lee Knox, président de la Prince County Fisherman's Association de l'Île-du-Prince-Édouard, a déclaré au comité que les prises sont, dans son comté, très élevées au début de la saison, que les pêcheurs débarquent des homards de grande qualité (pêchés avant la mue) et que les usines de transformation sont prêtes à transformer les prises. Son association souhaiterait toutefois que la saison de pêche soit prolongée en raison des tempêtes fréquentes en fin de saison de pêche. M. Knox a expliqué que, au cours des quatre dernières années, des tempêtes violentes ont obligé les pêcheurs à cesser leurs activités une semaine avant la fin de la saison. De nombreux casiers ont été endommagés et les pêcheurs qui ont décidé de prendre la mer l'ont fait au péril de leur vie. Comme l'a souligné M. Knox : « Nous avons une meilleure qualité de homard, une météo meilleure et plus calme et de plus longues journées de pêche lorsque nous commençons tôt au mois d'août⁵⁷. »

Carl Allen, jeune pêcheur du Nouveau-Brunswick et membre de l'Union des pêcheurs des Maritimes, a affirmé que la majorité des pêcheurs de la ZPH 25 de sa province souhaiteraient que le début de la saison demeure au début d'août. Ils ne souhaitent pas sortir pêcher à la fin d'octobre. Selon lui, la demande de repousser le début de la saison au 1^{er} ou même au 17 septembre a été originellement formulée par les usines de transformation qui souhaiteraient disposer de plus de temps pour transformer tout le homard qui vient du Maine à cette époque de l'année⁵⁸.

Marc Surette, directeur général de la Nova Scotia Fish Packers Association, a déclaré au comité que le conseil de gestion des pêcheurs de sa région a tenté de faire modifier la date de début de la saison d'automne, mais que cela n'a pas plu aux commerçants, qui ont besoin de disposer de homards à temps pour le marché de Noël. La modification de la date de début de la saison n'aurait pas nécessairement été une correction à cette extrémité de la province, mais M. Surette a indiqué qu'on avait discuté de la possibilité de suspendre la saison au milieu de l'hiver lorsque la pêche est beaucoup moins pratiquée.

⁵⁶ L'honorable Michael Olscamp, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, Nouveau-Brunswick, *Sustainability of the Lobster Industry in Atlantic Canada and Quebec*, mémoire présenté au comité, 29 novembre 2012, pp. 8 et 10 [traduction].

⁵⁷ [\(12:88\)](#).

⁵⁸ [\(12:100\)](#).

On a expliqué au comité que l'on s'attache actuellement à résoudre les problèmes liés à la saison de pêche et à la taille des carapaces. Les trois provinces qui partagent la ZPH 25 ont plus précisément décidé de créer un groupe de travail composé de représentants de l'industrie (pêcheurs et transformateurs), ainsi que de fonctionnaires provinciaux et du MPO, chargé de se pencher sur des solutions en matière de taille et de début de saison⁵⁹. Le ministre Olscamp a déclaré : « Alors que nous traversons la crise de l'été dernier, le ministre Ashfield s'est engagé à mettre du personnel au travail sur la question du calendrier de la saison de pêche et des mesures à prendre. [...] Nous attendons sans aucun doute du gouvernement fédéral qu'il revienne vers nous, en tant que province, avec quelques recommandations. Nous pensons que ces deux domaines sont d'une extrême importance pour la bonne santé de nos pêches, dans la ZPH 25 en particulier⁶⁰. »

Le comité a été heureux d'apprendre qu'un groupe de travail chargé a été mis sur pied afin d'examiner ces questions et il espère que le MPO va continuer de travailler avec l'industrie afin de trouver une solution.

Recommandation 4 :

Que Pêches et Océans Canada travaille avec les intervenants de l'industrie de la ZPH 25 afin de trouver une solution fondée sur la science ou d'autres indices au sujet de la taille minimale de la carapace et de la saison de pêche dans cette zone de pêche.

F. Soutenir la pêche du homard par les Premières Nations

À la suite d'un arrêt de la Cour Suprême du Canada de 1999 (*R. c. Marshall*), 34 Premières Nations micmacs et malécites de la région atlantique et de la Gaspésie ont fait leur entrée dans l'industrie de la pêche commerciale et notamment la pêche du homard. Aujourd'hui, les Premières Nations détiennent 3 % des permis de pêche du homard et exploitent trois usines de transformation. Le comité a appris que la pêche du homard représente une importante source de revenus pour les collectivités des Premières Nations et que les pêcheurs des Premières Nations se heurtent à des problèmes semblables à ceux qu'éprouvent les pêcheurs non autochtones.

⁵⁹ Gilles LeBlanc, agent principal de développement de la transformation à la Direction du développement des entreprises, Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêche, Nouveau-Brunswick ([12:15](#)). Richard Gallant, sous-ministre au ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, Île-du-Prince-Édouard ([12:41](#)).

⁶⁰ ([12:14](#)).

Il a été expliqué au comité que les permis des Premières Nations sont des permis communautaires et non pas individuels. Les revenus générés par la pêche vont à la collectivité plutôt qu'à une seule personne ou une seule famille.

Il va sans dire que les Premières Nations, tout comme le reste du secteur de la pêche, font face au même défi. Par exemple, en 2007, la pêche au homard a représenté plus de 25 p. 100 de tous les revenus de pêche des Premières Nations. (...) Cependant, nos Premières Nations s'efforcent de développer l'expérience et les connaissances nécessaires à notre secteur. C'est un grand défi. Les programmes de soutien du gouvernement sont essentiels.

*Rick Simon, directeur des Pêches,
Atlantic Policy Congress of First Nations
Chiefs (12:163)*

Rick Simon, directeur des Pêches, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, a dit au comité que les Premières Nations appuient entièrement le Conseil canadien du homard et prennent part activement à son travail. Il a également parlé du programme MDIHA, qui aurait été d'une utilité marginale pour les Premières Nations, entre autres parce que celles-ci ont eu du mal à obtenir d'autres sources de financement, comme l'exige le programme.

Par ailleurs, M. Simon a expliqué que les Premières Nations peuvent obtenir de la formation en planification des affaires, en matière de gestion et de pêche dans le cadre de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA). Cette initiative de 5 ans (2007-2008 à 2011-2012)

avait été reconduite pour un an et devait prendre fin à la fin de mars 2013; elle a été prolongée d'une autre année dans le cadre du dernier budget fédéral. M. Simon a dit que cette formation suscitait beaucoup d'intérêt, ajoutant que l'initiative était d'une importance cruciale pour contribuer au succès des pêches des Premières Nations.

M. Simon a affirmé : « Les Premières Nations font partie de l'industrie du homard et sont prêtes à contribuer à la solution⁶¹. » Il a aussi ajouté que les Premières Nations envisageaient d'entreprendre des projets novateurs, comme la création d'une marque autochtone pour un produit de qualité supérieure qui ferait augmenter la demande du homard vendu par les Premières Nations ou l'établissement de partenariats et de commerce entre tribus avec des organismes autochtones prospères et les États-Unis. Toutefois, il a noté : « Nous n'y sommes pas encore⁶². »

⁶¹ (12:167).

⁶² (12:168).

Le comité comprend que les pêcheurs et les transformateurs des Premières Nations sont relativement nouveaux dans l'industrie du homard. Nous reconnaissons aussi qu'ils font face à des défis économiques et financiers difficiles tandis qu'ils essaient d'accroître la capacité dans ce secteur. Nous sommes heureux de savoir que les Premières Nations appuient le Conseil canadien du homard et nous espérons qu'elles pourront utiliser l'expertise du Conseil autant que nécessaire. Nous accueillons favorablement la prolongation de l'IPCIA et nous pensons qu'un soutien continu du MPO est nécessaire pour accroître les compétences et la capacité des communautés des Premières Nations dans le domaine de la pêche au homard.

Recommandation 5 :

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, considère un programme similaire à l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique qui se termine afin d'appuyer les communautés des Premières Nations impliquées dans la pêche du homard.

G. Favoriser la recherche

Le comité a appris au cours de son étude que les débarquements de homard constituent un indicateur de premier ordre de la biomasse. On a ainsi observé, au cours des dernières décennies, une augmentation générale des débarquements qui ont atteint des sommets historiques en 2010 et 2011. Selon certains scientifiques, la hausse des débarquements est le signe d'une biomasse forte et en bonne santé et il n'y a donc pas actuellement lieu de s'inquiéter pour sa conservation. Ainsi Marc Lanteigne, gestionnaire à la Division des ressources aquatiques de la région du Golfe, Pêches et Océans Canada, a déclaré : « Étant donné qu'il y a beaucoup de homards, la conservation n'est pas aussi préoccupante que l'impact sur la ressource. Mais même si la population semble croître, c'est toujours risqué de pêcher 50 % de femelles immatures⁶³. »

D'autres témoins se sont posé la question de savoir si l'augmentation des débarquements de homards ne pourrait pas être liée à l'augmentation de l'effort de pêche, auquel cas il pourrait y avoir un risque de surexploitation de la ressource.

⁶³ [\(12:190\)](#).

Un certain nombre de pêcheurs et de transformateurs ont déclaré au comité que, au cours des dernières années, la température plus chaude de l'eau avait amené les homards à entamer leur mue plus tôt, ce qui a une incidence sur la qualité des homards en termes de rendement en chair. Ils ont également expliqué que des eaux plus chaudes se traduisent par des débarquements plus importants. On ne sait toutefois pas pourquoi on capture davantage de homards. Un témoin s'est posé la question de savoir si les homards n'entreraient pas dans les casiers pour manger l'appât parce qu'ils ne trouvent pas assez de nourriture dans l'océan. Si c'est le cas, cela pourrait avoir une incidence considérable sur la ressource, tant à moyen et qu'à long terme.

Le comité a appris l'existence d'un programme de surveillance de la ressource de homard, mis en place en 1998 à l'Île-du-Prince-Édouard en partenariat avec le MPO et l'industrie. Ce programme a pour objet de recueillir de l'information sur les homards capturés par la pêche commerciale dans le but de surveiller les changements dans la population. Plus de 100 pêcheurs participent à la recherche : ils recueillent quotidiennement des données sur leurs prises de homards, notamment en termes de taille, d'abondance, de types d'appât, de température de l'eau et de capture de femelles œuvées. Sans ce programme, on ne recueillerait que peu ou pas d'information. Depuis 2001, seule la province en assure le financement, même si les données sont partagées avec le gouvernement fédéral. On a fait remarquer que plus d'information sur la ressource permettrait de mieux gérer la pêche du homard de façon durable et à long terme⁶⁴.

Un certain nombre de témoins ont expliqué qu'il est difficile de conserver et de gérer une ressource que nous ne comprenons pas

Le homard est la ressource halieutique la plus importante du Canada, occupant la première position année après année au chapitre de la valeur au débarquement, des recettes d'exportation et des emplois. Le Canada est le plus grand producteur de homard au monde, et la pêche au homard est la principale activité économique de nombreuses collectivités de pêche du Canada atlantique depuis des générations. Pourtant, malgré son importance, il y a encore beaucoup de choses que nous devons apprendre sur cette précieuse ressource si nous tenons à en assurer la viabilité à long terme.

*Patty King, directrice générale,
Fishermen and Scientists Research
Society, mémoire présenté au comité,
30 novembre 2012, p. 4.*

⁶⁴ Richard Gallant, sous-ministre au Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, Île-du-Prince-Édouard ([12:37](#)).

totallement. Ils ont dit que le Canada doit se faire une idée claire de l'état de la ressource, de ce qui l'affecte et de la façon dont elle est affectée. Selon eux, une telle information permettrait de prévoir ce qui pourrait se produire au cours des prochaines années. Certains témoins, soulignant que le financement des travaux scientifiques avait diminué aux cours des dernières années, ont insisté sur la nécessité, pour les gouvernements fédéral et provinciaux, de réinvestir dans l'étude scientifique du homard.

Étant donné l'importance de l'industrie du homard dans les provinces de l'Atlantique et du Québec, les graves difficultés économiques qu'elle connaît et les incertitudes liées à un contexte en évolution, le comité convient avec les témoins qu'il est de plus en plus nécessaire de procéder à des études scientifiques afin de mieux comprendre la ressource et son milieu, d'améliorer la conservation et la gestion et de contribuer à la durabilité de la pêche. Nous croyons que le MPO peut s'adjoindre un vaste éventail de collaborateurs – pêcheurs, ministères provinciaux des Pêches et instituts de recherche, entre autres – dans le cadre d'un programme de recherche sur la biomasse du homard.

Recommandation 6 :

Que Pêches et Océans Canada, en collaboration avec les ministères des Pêches des provinces de l'Atlantique et du Québec, l'industrie du homard et les instituts de recherche, entreprenne de développer un programme de recherche sur la biomasse du homard et sur les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la biomasse (prédation, température, effort de pêche, maladie, etc.).

H. Enjeux liés à l'aquaculture

Le comité a entendu des représentants de la Traditional Fisheries Coalition (qui regroupe la Fundy North Fishermen's Association, la Grand Manan Fishermen's Association et la Fundy Weir Fishermen's Association) déclarer craindre que les pesticides utilisés pour lutter contre le pou du poisson dans l'élevage de saumons dans des parcs en filet ne soient mortels pour les homards aux premiers stades de leur vie. Ils ont expliqué que, étant donné le cycle de vie du homard, il pourrait s'écouler huit années avant que l'on ressente l'effet des pesticides sur la pêche. Ils ont également souligné le caractère unique de la baie de Fundy : « C'est le seul endroit dans le monde où on pratique une pêche très lucrative et productive, celle du homard, à proximité des eaux utilisées par l'aquaculture. Nulle part ailleurs on ne pratique l'aquaculture à grande

échelle là où on pêche aussi le homard⁶⁵. »
 Conscients de l'importance de l'aquaculture pour leurs collectivités, ils ont déclaré souhaiter que le secteur aquacole devienne plus durable du point de vue environnemental.

Peter Connors, président de l'Eastern Shore Fisherman's Protective Association de la Nouvelle-Écosse, a déclaré que l'emploi de pesticides pourrait faire perdre à la baie de Fundy « son image de lieu où l'on trouve des eaux cristallines ». De son côté, Stewart Lamont, directeur principal, Tangier Lobster Company Limited, a affirmé que l'élevage de saumon dans des parcs en filet engendre des dépôts de nourriture non consommée et de déjections de poisson qui peuvent porter préjudice à l'habitat benthique. M. Lamont a réclamé un moratoire sur toute expansion des parcs en filets jusqu'à ce que soient réalisées des analyses appropriées sur leurs répercussions scientifiques et économiques, et ce, afin de garantir un sain développement de l'aquaculture. D'autres témoins ont recommandé que l'expansion de l'élevage de saumon dans des parcs en filet fasse l'objet d'une surveillance.

Enfin, je dois exprimer notre préoccupation en ce qui concerne la prolifération de la pisciculture à enclos ouvert. Le fait que notre région puisse perdre son image de lieu où l'on trouve des eaux cristallines pourrait nuire à notre commercialisation. Nous craignons également que le recours aux pesticides risque de nuire aux stocks de homards.

Peter Connors, président, Eastern Shore Fisherman's Protective Association, Nouvelle-Écosse ([12:111](#))

Des fonctionnaires du MPO ont déclaré au comité qu'on avait signalé des cas d'utilisation inappropriée de traitements du pou du poisson dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick et que, par conséquent, le MPO collaborait avec Environnement Canada, Santé Canada et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire à l'élaboration d'un régime de réglementation des substances utilisées en aquaculture. Cette réglementation vise « à appuyer le traitement et la lutte responsables contre les agents pathogènes et les parasites du poisson dans les installations d'aquaculture, à gérer la libération des solides décantables et de la matière à demande biologique en oxygène et à protéger les poissons et leur habitat. Ce régime de réglementation vise à établir une approche responsable quant à l'exploitation des installations d'aquaculture et à garantir que cela est fait sans nuire aux autres espèces, comme le homard⁶⁶ ».

⁶⁵ Maria Recchia, directrice exécutive, Fundy North Fishermen's Association ([8:9](#)).

⁶⁶ David Balfour, sous-ministre adjoint principal à la Gestion des écosystèmes et des pêches, Pêches et Océans Canada ([8:46](#)).

Des fonctionnaires ont également déclaré au comité que des recherches sont actuellement menées sur les interactions existant entre les pesticides, d'une part, et le homard et d'autres crustacés, d'autre part. Le Programme de recherche sur la réglementation de l'aquaculture comporte deux axes de recherche : d'un côté, l'examen de la toxicité des produits chimiques, plus particulièrement pour les homards juvéniles et adultes, et, de l'autre, l'étude de la dispersion autour du site de libération afin de mieux comprendre la concentration des produits chimiques (ou « agents thérapeutiques »)⁶⁷.

Le comité sait que l'aquaculture joue un rôle important dans le développement économique de plusieurs régions du pays. Toutefois, à la lumière des témoignages reçus au cours de son étude sur le homard, nous constatons également que ce secteur d'activité suscite de graves préoccupations environnementales. Par conséquent, le comité examinera ces questions de manière plus approfondie dans le cadre d'une vaste étude sur l'aquaculture qui a été lancée en avril 2013.

I. Emploi dans le secteur du homard

Leonard LeBlanc, président de la Gulf of Nova Scotia Fishermen's Coalition (Nouvelle-Écosse), a déclaré au comité que les titulaires de permis de pêche au homard sont de plus en plus âgés et que, pour assurer la durabilité à long terme de la pêche, il faudrait également veiller à garantir, à court et à long terme, la réussite de nouveaux pêcheurs. Or, en raison des faibles prix du homard au débarquement et des frais de lancement élevés, les nouveaux pêcheurs ont du mal à réussir et beaucoup doivent s'endetter lourdement. Il a proposé comme solution de réformer la politique d'octroi de permis du MPO⁶⁸.

Le comité a appris l'existence du Programme des pêcheurs du futur de l'Île-du-Prince-Édouard, mis en place en 2009, qui offre du mentorat et un appui financier aux nouveaux pêcheurs de homard. La formation offerte dans le cadre de ce programme porte sur tous les aspects de la pêche au homard : qualité de la manutention, biologie des homards, commercialisation, transformation, gestion de l'entreprise, chaîne de

⁶⁷ Siddika Mithani, sous-ministre adjointe à la Science de l'océan et des écosystèmes, Pêches et Océans Canada (8:66).

⁶⁸ Leonard LeBlanc, président, Gulf of Nova Scotia Fishermen's Coalition, mémoire présenté au comité, 29 novembre 2012.

valeur et sécurité en mer. L'aide financière est quant à elle liée aux prêts que les pêcheurs peuvent obtenir auprès d'institutions financières reconnues⁶⁹.

Les travailleurs des usines de transformation sont également de plus en plus âgés. Le comité a appris que l'âge moyen dans ces établissements est d'environ 55 ans au Nouveau-Brunswick, de même qu'à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Richard Gallant, sous-ministre au ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural de l'Île-du-Prince-Édouard, a déclaré au comité : « On a souvent dit que nous en sommes à la dernière génération des travailleurs dans les usines de transformation. La jeune génération n'est pas intéressée par ce genre d'emplois. Nous nous trouvons à la croisée des chemins et le secteur de la transformation doit s'orienter vers une plus grande automatisation. Certains progrès ont été accomplis, mais bon nombre des procédés qu'utilisent les usines n'ont pas changé depuis 25 ou 30 ans. On doit consentir d'importants investissements dans l'automatisation compte tenu du manque de main-d'œuvre⁷⁰. »

Le comité a également appris que l'industrie emploie des travailleurs étrangers temporaires dans les usines de transformation du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Nouvelle-Écosse. De plus, de nombreuses usines de l'Île-du-Prince-Édouard embauchent des travailleurs de Terre-Neuve-et-Labrador et du Cap-Breton à titre temporaire.

Par ailleurs, un certain nombre de témoins ont parlé des changements récemment apportés au programme de l'assurance-emploi (AE). Ils ont expliqué que ces changements pourraient avoir des répercussions majeures sur l'industrie du homard dans les provinces de l'Atlantique et du Québec en raison de sa nature saisonnière et du fait que le gouvernement exige désormais de plus longues périodes de travail. À leur avis, ces changements pourraient avoir une incidence sur la pêche et sur la transformation. À titre d'exemple, Keith Sullivan a expliqué : « Ces changements récents feront en sorte qu'il sera difficile pour les gens d'affaires et les propriétaires d'entreprises de garder des employés professionnels. Ces compétences ne sont pas facilement remplacées. On ne peut pas simplement trouver des bons membres d'équipage dans la rue, les payer des salaires bas et obtenir du succès en affaires. C'est impossible⁷¹. » Et Jeff Malloy a ajouté : « Les nouvelles réformes de l'assurance-emploi

⁶⁹ Richard Gallant, sous-ministre au ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, Île-du-Prince-Édouard ([12:39](#)).

⁷⁰ ([12:46](#)).

⁷¹ ([12:120](#)).

qui viendront auront certainement une incidence sur le secteur de la transformation, qui est une industrie saisonnière. Certaines de ces réformes feront en sorte qu'il sera très difficile pour nous de conserver bon nombre de nos principaux employés qui occupent des postes clés comme des ingénieurs, notamment, dont nous n'avons besoin qu'à certains moments de l'année⁷². »

Le comité croit que les changements apportés récemment au programme de l'AE sont mal compris. Les nouvelles règles aideront les bénéficiaires d'AE à se trouver un autre emploi en leur fournissant de l'information au sujet des possibilités d'emploi qui correspondent à leurs compétences et se trouvent dans leur région. Ces nouvelles règles sont destinées à produire une période de travail plus longue pour les travailleurs saisonniers, tout au long de l'année. L'AE sera accessible, comme elle l'était par le passé, s'il n'y a pas de travail local dans des domaines correspondant à leurs compétences.

⁷² [\(12:140\)](#).

CONCLUSION

Le comité est conscient de l'importance de la pêche au homard dans les provinces de l'Atlantique et du Québec. Nous sommes très encouragés par la volonté collective de tous les intervenants de l'industrie d'entreprendre les changements parfois douloureux, mais toutefois nécessaires pour relever les défis cycliques et structurels de l'industrie du homard. Avec l'assistance des gouvernements, des changements importants ont été apportés notamment dans les domaines de la rationalisation de la pêche, de la qualité, de la constitution d'une image de marque, de la commercialisation, de la traçabilité et de l'écocertification. Les témoignages entendus par le comité portent à croire que cette transition a encore besoin du soutien du gouvernement. Les recommandations du comité vont dans ce sens. D'autres recommandations visent à combler les lacunes au niveau des connaissances sur la biomasse et à améliorer notre compréhension de l'incidence des facteurs qui affectent la ressource du homard. À notre avis, il faut assurer la durabilité économique et écologique de la pêche au homard.

ANNEXE A : HOMARD – TABLEAU PRÉSENTANT LE RÉSUMÉ DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES PÊCHES

Région	Zone de pêche du Homard ³	Saison de pêche	Nombre de permis	Nombre de casiers	Taille minimale de la carapace	Taille maximale de la carapace	Autres méthodes de conservation
Terre-Neuve-et-Labrador	3	Du 19 mai au 14 juillet	57	200	82,5 mm		Marquage par encoche en V volontaire
	4a	Du 26 mai au 14 juillet	211	200	82,5 mm		
	4b	Du 12 mai au 7 juillet	398	200	82,5 mm		
	5	Du 8 mai au 11 juillet	245	150	82,5 mm		Journaux de bord obligatoires
	6	Du 28 avril au 8 juillet	204	100	82,5 mm		
	7	Du 2 mai au 5 juillet	145	150	82,5 mm		
	8	Du 5 mai au 8 juillet	78	100	82,5 mm		
	9a	Du 5 mai au 1 ^{er} juillet	35	200	82,5 mm		Utiliser les zones fermées (Zones de pêche du homard [ZPH] 4a, 4b, 5, 6, 11, 13b, 14a)
	10	Du 21 avril au 30 juin	331	200	82,5 mm		
	11	Du 21 avril au 23 juin	298	185	82,5 mm		
	12	Du 18 avril au 27 juin	44	135	82,5 mm		
	13a	Du 23 avril au 4 juillet	131	180	82,5 mm	127 mm	
	13b	Du 23 avril au 5 juillet	150	220	82,5 mm		
	14a	Du 5 mai au 2 juillet	188	250	82,5 mm		
14b	Du 5 mai au 2 juillet	226	250	82,5 mm			
14c	Du 12 mai au 9 juillet	5	300	82,5 mm		Il est interdit de pêcher les dimanches (ZPH 4a, 4b, 10, 13b, 14a, 14b, 14c)	
Québec	15	Du 22 mai au 13 août	66	250 casiers traditionnels ou 175 grands casiers	82 mm		
	16	Du 18 mai au 9 août	10		82 mm		
	17a	Du 2 mai au 17 juillet	1	300 casiers	83 mm		Il est obligatoire de

Québec (cont.)				traditionnels ou 210 grands casiers			fournir un rapport d'entrée à une entreprise locale de vérification à quai
	17b	Du 2 mai au 17 juillet	15				
	18b	Du 2 mai au 17 juillet	1	250 pièges traditionnels ou 175 grands pièges	83 mm		
	18c	Du 16 mai au 31 juillet	1				
	18d	Du 16 mai au 31 juillet	1				
	18g	Du 16 mai au 31 juillet	1				
	18h	Du 16 mai au 31 juillet	4				
	18i		Titulaires de permis pour la pêche dans la ZPH 16				
	19a2	Du 12 mai au 21 juillet	8	250	83 mm		Journal de bord électronique obligatoire; Interdiction de lever et d'appâter les casiers plus d'une fois par jour
	19a3	Du 5 mai au 14 juillet					
	19b	Du 21 avril au 30 juin					
	19c1	Du 12 mai au 21 juillet					

Québec (cont.)	19c2	Du 28 avril au 7 juillet					
	20a	Du 28 avril au 5 juillet	91	235	82 mm	145 mm	
	20b	Du 21 avril au 28 juin	69				
	21a	Du 28 avril au 5 juillet	12	235	82 mm		
	21b	Du 5 mai au 12 juillet					
	22	Du 5 mai au 7 juillet	325	279	83 mm		
Golfe	23a	Du 30 avril au 30 juin	674	300	75 mm		Fenêtre/taille maximale des femelles : de 115 à 129 mm; taille maximale du cerceau :152 mm
	23b				75 mm		
	23c				72 mm		
	23d				71 mm		
	24	Du 30 avril au 30 juin	637	300	71 mm		Fenêtre/taille maximale des femelles : de 115 à 129 mm
	25	Du 9 août au 10 octobre	714	Nouveau-Brunswick : 250 Nouvelle-Écosse : 250 Île-du-Prince-Édouard : 240	71 mm		Fenêtre/taille maximale des femelles : 114 mm; taille maximale du cerceau :152 mm
	26a1	Du 30 avril au 30 juin	705	280 (Secteur de la Nouvelle-Écosse, Région du Golfe)/263 (Île-du-Prince-Édouard)	71 mm		Fenêtre/taille maximale des femelles : de 115 à 129 mm

Golfe (cont.)	26a2			275	73 mm		
	26a3			250	76 mm		
	26b, au sud			250	79 mm		
	26b, au nord			218	250		
Maritimes	27	Du 15 mai au 15 juillet	524	275 ¹	81 mm		
	28	Du 30 avril au 30 juin	16	250 ¹	84 mm		Taille maximale du cerceau : 153 mm
	29	Du 30 avril au 30 juin	67	250 ¹	84 mm		Taille maximale du cerceau : 153 mm
	30	Du 20 mai au 20 juillet	20	250 ¹	82,5 mm		Longueur maximale de la carapace : 135 mm (femelles)
	31a	Du 29 avril au 30 juin	73	250 ¹	82,5 mm		Fourchette de tailles protégées (femelles) : de 114 à 124 mm
	31b	Du 19 avril au 20 juin	71	250 ¹	82,5 mm		Marquage par encoche en V ²
	32	Du 19 avril au 20 juin	161	250 ¹	82,5 mm		Marquage par encoche en V ²
	33	Du dernier lundi de novembre au 31 mai	707	250 ¹	82,5 mm		
	34	Du dernier lundi de novembre au 31 mai	985	375/400 ¹	82,5 mm		
	35	Du 15 octobre au 31 décembre; du 1 ^{er} mars au 31 juillet	95	300 ¹	82,5 mm		
	36	Du 2 ^e mardi de	177	300 ¹	82,5 mm		

Maritimes (cont.)		novembre au 14 janvier; du 31 mars au 30 juin					
	37	Partagée entre les ZPH 36 et 38					
	38	Du 2 ^e mardi de novembre au 30 juin	136	375 ¹	82,5 mm		
	38b	Du 30 juin au 6 novembre	''	375 ¹	82,5 mm		
	40	FERMÉE					
	41	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre			82,5 mm		Présence d'observateurs (pêche axée sur les quotas)

- (1) Le nombre maximal de casiers s'applique aux titulaires de permis de catégorie « A ». Les titulaires de permis à temps partiel ou de permis de catégorie « B » et les titulaires de permis en partenariat peuvent exploiter 30 % et 150 %, respectivement, du nombre de casiers associé à un permis complet.
- (2) Le marquage par encoche en V est un programme en cours qui consiste à effectuer une encoche en V sur les homards femelles. Il est interdit d'être en possession de homards portant une encoche en V dans l'ensemble des ZPH, sauf dans les ZPH 27 et 31a.
- (3) Le Règlement de pêche de l'Atlantique comprend les ZPH 1, 2 et 39. Situées au large de la côte du Labrador, les zones 1 et 2 existent toujours mais elles ne procurent pas une abondance commerciale de homard. Les eaux de ces deux zones étaient plus froides que la température la plus basse que le homard pouvait supporter, expliquant ainsi l'absence de pêche active du homard par le passé et aujourd'hui. Ces zones ont plutôt été créées afin de correspondre avec les limites d'autres zones de pêche commerciale pour d'autres espèces (comme le maquereau, le hareng et le capelan). L'établissement de ces zones dans le Règlement représentait un outil pour les zones de gestion à venir advenant le cas où la pêche au homard devienne possible au large de la côte du Labrador. La ZPH 39 était une mince bande située entre les zones 34 et 38. En 1991, à la suite de consultations avec l'industrie, une modification apportée au *Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985* a fusionné la zone 39 en grande partie sinon en totalité à la ZPH 34.

Source : Pêches et Océans Canada, 2013.

ANNEXE B : TÉMOINS

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Fundy North Fishermen's Association : Maria Recchia, directrice générale; Sheena Young, directrice de programme.	
Grand Manan Fishermen's Association : Melanie Sonnenberg, directrice de projet; Bonnie Morse, coordonnatrice de projet.	2012.04.24
Fundy Weir Fishermen's Association : Peter Holland, directeur.	
Pêches et Océans Canada : David Balfour, sous-ministre adjoint principal, Écosystèmes et gestion des pêches; Morley Knight, directeur général, Gestion des ressources, Écosystèmes et gestion des pêches; Siddika Mithani, sous-ministre adjointe, Sciences, écosystèmes et océans; David Gillis, directeur général, Sciences des écosystèmes, Sciences, écosystèmes et océans.	2012.05.08
Pêches et Océans Canada : Nadia Bouffard, directrice générale, Politiques sur les pêches et autochtones, Secteur des Politiques des programmes; Adam Burns, directeur, Gestion des ressources – Atlantique, Secteur des Écosystèmes et Gestion des pêches.	2012.10.30
Conseil canadien du homard : Leonard LeBlanc, président; Stewart Lamont, directeur principal de Tangier Lobster Company Limited; Geoff Irvine, directeur exécutif.	2012.11.06
Gardner Pinfold Consultants Inc. : Michael Gardner, président.	2012.11.20

Agence de promotion économique du Canada atlantique :

Daryell Nowlan, vice-président principal par intérim;
 Wade AuCoin, directeur général, Développement des
 collectivités. 2012.11.27

Gouvernement du Nouveau-Brunswick :

L'honorable Michael Olscamp, MAL, ministre de l'Agriculture, de
 l'Aquaculture et des Pêches;
 Joseph LaBelle, directeur, Direction des politiques, de la
 promotion et des projets stratégiques, Ministère de l'Agriculture,
 de l'Aquaculture et des Pêches;
 Gilles LeBlanc, agent principal de développement de la
 transformation, Direction du développement des entreprises,
 Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. 2012.11.29
 Moncton,
 New
 Brunswick

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard :

L'honorable Ron W. MacKinley, MAL, ministre des Pêches, de
 l'Aquaculture et du Développement rural;
 Richard Gallant, sous-ministre, Ministère des Pêches, de
 l'Aquaculture et du Développement rural;
 Barry MacPhee, directeur, Ministère des Pêches, de l'Aquaculture
 et du Développement rural.

Prince Edward Island Fishermen's Association :

Mike McGeoghegan, président;
 Ian MacPherson, directeur général.

Fish, Food and Allied Workers :

Keith Sullivan, analyste de marchés.

Alliance des pêcheurs professionnels du Québec :

O'Neil Cloutier, vice-président. 2012.11.29
 Moncton,
 New
 Brunswick

Union des pêcheurs des maritimes :

Christian Brun, directeur général;
 Reginald Comeau, coordonnateur régional.

LFA 24 Lobster Advisory Board :

Norman Peters, président, North Shore Fisherman's Association;
 Peter Boertien, président, Eastern Kings Fisherman's Association.

LFA 25 Lobster Advisory Board :

Lee Knox, président, Prince County Fisherman's Association.

Union des pêcheurs des maritimes :

Carl Allen, pêcheur;
Réjean Comeau, pêcheur.

Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie :

O'Neil Cloutier, directeur général.

Eastern Shore Fishermen's Protection Association :

Peter Connors, président.

LFA 26A Lobster Advisory Board :

Bobby Jenkins, président, Southern Kings and Queens
Fisherman's Association.

Western Gulf Fisherman's Association :

Craig Avery, président.

Gulf of Nova Scotia Fishermen's Coalition :

Leonard LeBlanc, président.

Nova Scotia Fishpackers Association :

Marc Surette, directeur général.

Association coopérative des pêcheurs acadiens Ltée. :

Jeff Malloy, chef de la direction et directeur général et président
de l'Association des transformateurs de fruits de mer de l'Île-du-
Prince-Édouard.

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs :

Rick Simon, directeur des Pêches.

2012.11.30

Moncton,

Homarus Inc. :

Martin Mallet, directeur.

New

Brunswick

Fishermen and Scientists Research Society :

Patty King, directrice générale.

Pêches et Océans Canada :

Marc Lanteigne, gestionnaire, Division des ressources aquatiques;
Stefan Leslie, directeur régional, Gestion des pêches;
Alain Hébert, directeur, Gestion des ressources - centre du Golfe.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador :

Patrick McDonald, sous-ministre adjoint par intérim, Marketing et Développement, Ministère des Pêches et de l'Aquaculture. 2012.12.04

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse :

L'honorable Sterling Belliveau, MAL, ministre des Pêches et de l'Aquaculture; 2013.02.12
Leo Muise, directeur exécutif, Ministère des Pêches et de l'Aquaculture.

ANNEXE C : MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

Mémoire soumis par la Traditional Fisheries Coalition	2012.04.19
Lettre envoyée par la <i>Fundy North Fishermen's Association</i> au nom de la Traditional Fisheries Coalition	2012.05.01
« La pêche au homard au Canada », présentation de Pêches et Océans Canada	2012.05.08
Présentation du Conseil canadien du homard	2012.05.11
Présentation de Gardner Pinfold Consultants Inc.	2012.11.20
« Fonds accordés par l'APECA à l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique », présentation de l' Agence de promotion du Canada Atlantique	2012.11.27
Lettre envoyée par le gouvernement du Québec	2012.11.28
« <i>Sustainability of the lobster industry in Atlantic Canada and Quebec</i> », présentation du gouvernement du Nouveau-Brunswick	2012.11.29
Présentation du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	2012.11.29
Présentation de la Gulf Nova Scotia Fishermen's Coalition	2012.11.29
« Recherche concertée sur le homard », mémoire soumis par la Fishermen and Scientists Research Society	2012.11.30
« Plan de conservation (décembre 2009) », mémoire soumis par le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie	2012.12.05
Renseignements complémentaires fournis par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	2012.12.06
Lettre envoyée par M. Donald Martin, pêcheur (à titre personnel)	2012.12.08
Renseignements complémentaires fournis par l' Agence de promotion du Canada Atlantique	2012.12.12
Lettre envoyée par la Grand Manan Fishermen's Association Inc.	2012.12.20
Renseignements complémentaires fournis par Pêches et Océans Canada	2013.01.14
Lettre envoyée par Clearwater	2013.01.28
Mémoire soumis par l' Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec	2013.02.07
Lettre envoyée par M. Omer Duplessis, pêcheur (à titre personnel)	2013.02.25